



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

# ***Groupes de discussion du printemps 2019 (deuxième cycle)***

## **Rapport final**

Préparé pour le Bureau du Conseil privé du Canada

Août 2019

Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.

Numéro de contrat : 35035-182754/001/CY

Valeur du contrat : 249 535,19 \$ (incluant la TVH)

Date d'attribution du contrat : 2019-03-20

Date de livraison des services : 2019-08-06

Numéro d'enregistrement : POR 139-18

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport, prière de communiquer avec le Bureau du Conseil privé du Canada à [publications@priv.gc.ca](mailto:publications@priv.gc.ca).

## ***Groupes de discussion du printemps 2019 (deuxième cycle)***

### **Rapport final**

Préparé pour le Bureau du Conseil privé du Canada  
Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.  
Août 2019

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'une série de groupes de discussion menés par Phoenix SPI pour le compte du Bureau du Conseil privé. L'étude a été réalisée auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus entre le 8 et le 29 mai 2019. En tout, 12 groupes de discussion ont été organisés dans six endroits au pays : Etobicoke/Scarborough, Saint John, Québec, Ottawa, Calgary et Prince George.

Cette publication peut être reproduite uniquement à des fins non commerciales. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès du Bureau du Conseil privé. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, prière de communiquer avec le Bureau du Conseil privé par courriel à [publications@priv.gc.ca](mailto:publications@priv.gc.ca) ou aux coordonnées suivantes :

Bureau du Conseil privé du Canada  
85, rue Sparks  
Pièce 1000  
Ottawa (Ontario) K1A 0A3  
Téléphone : 613-957-5153  
Appareil de télécommunication pour malentendants (ATS) : 613-957-5741  
Télécopieur : 613-957-5043

**Numéro de catalogue :**

CP22-177/5-2019F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :**

978-0-660-32216-2

**Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 139-18) :**

Numéro de catalogue CP22-177/5-2019E-PDF (rapport final, anglais)

978-0-660-32217-9

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le premier ministre du Canada, 2019.

This publication is also available in English under the title : *Spring 2019 Focus Groups (Second Cycle)*

# Table des matières

Sommaire.....	1
1. But et objectifs de la recherche .....	1
2. Méthodologie .....	1
3. Limites et utilisation des résultats de la recherche .....	2
4. Sommaire des résultats .....	2
Constats détaillés.....	7
1. Actualité concernant le gouvernement du Canada .....	7
2. Infrastructures locales (Québec) .....	8
3. Enjeux locaux (Ottawa).....	10
4. Environnement .....	12
5. Pipelines.....	20
6. Acier .....	22
7. Pêches.....	25
8. Messages concernant les vaccins .....	28
9. Ceintures de sécurité dans les autobus scolaires .....	32
Annexe .....	33
1. Questionnaire de recrutement.....	33
2. Guide du modérateur .....	39

## Sommaire

Le Secrétariat des communications et consultation du Bureau du Conseil privé (BCP) offre des conseils et du soutien au gouvernement du Canada, au greffier du Conseil privé, ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux sur des questions ayant trait aux communications et aux consultations. Pour ce faire, le BCP se sert notamment de la recherche sur l'opinion publique. Il a chargé Phoenix Strategic Perspectives (Phoenix SPI) de diriger une série de groupes de discussion afin de mieux comprendre les points de vue des Canadiens concernant des événements d'actualité pertinents pour le gouvernement fédéral.

### 1. But et objectifs de la recherche

Les groupes de discussion visaient d'abord et avant tout à mieux comprendre les perceptions des Canadiens concernant des événements d'actualité, y compris leurs opinions sur l'environnement, l'acier, les pipelines, les pêches et les vaccins. Puisque les questions complexes sont souvent difficiles à communiquer à la population canadienne d'une manière qui est facile et bien comprise, il était nécessaire de mieux saisir les perspectives des Canadiens. Les Canadiens adultes âgés de 18 ans et plus représentaient la population cible. En menant cette recherche, le BCP a été en mesure de mieux comprendre les points de vue et les préoccupations des Canadiens et s'en servira pour élaborer des stratégies et des produits de communication efficaces.

### 2. Méthodologie

Douze groupes de discussion ont été organisés avec des Canadiens aux endroits suivants : la région du Grand Toronto<sup>1</sup>, Saint John, Québec, Ottawa, Calgary et Prince George. Deux groupes ont été mis sur pied dans chacune de ces villes. Le groupe de Québec s'est déroulé en français, alors que les groupes du Grand Toronto, de Saint John, de Calgary et de Prince George se sont tenus en anglais. À Ottawa, un groupe a été organisé dans chaque langue. Dans toutes les villes à l'exception d'Ottawa, les groupes ont été segmentés selon le sexe (un groupe d'hommes et un groupe de femmes). Tous les groupes comprenaient une combinaison de participants selon l'âge, la situation d'emploi, le revenu et le niveau de scolarité. Les groupes à Ottawa étaient composés à la fois d'hommes et de femmes.

Les caractéristiques suivantes s'appliquaient également à cette recherche : 11 personnes ont été recrutées par téléphone pour chaque groupe de deux heures; les participants ont reçu une somme forfaitaire de 100 \$ en guise de remerciement pour leur temps. Tous les groupes se tenaient dans une pièce qui permettait d'observer les séances, soit derrière un miroir à sens unique, soit par une télévision en circuit fermé dans une salle adjacente à la salle de réunion où se déroulaient les groupes de discussion.

---

<sup>1</sup> Les participants ont été recrutés de Scarborough et d'Etobicoke.

En tout, 107 Canadiens ont pris part à la recherche :

Lieu	Langue	Groupe cible	Nombre de participants	Date et heure locale
Grand Toronto, Ont.	Anglais	Hommes	9	8 mai; 17 h 30
Grand Toronto, Ont.	Anglais	Femmes	8	8 mai; 19 h 30
Saint John, N.-B.	Anglais	Femmes	10	14 mai; 17 h 30
Saint John, N.-B.	Anglais	Hommes	10	14 mai; 19 h 30
Québec, Qc	Français	Hommes	9	15 mai; 17 h 30
Québec, Qc	Français	Femmes	9	15 mai; 19 h 30
Ottawa, Ont.	Anglais	Hommes / Femmes	8	21 mai; 17 h 30
Ottawa, Ont.	Français	Hommes / Femmes	8	21 mai; 19 h 30
Calgary, Alb.	Anglais	Femmes	9	28 mai; 17 h 30
Calgary, Alb.	Anglais	Hommes	9	28 mai; 19 h 30
Prince George, C.-B.	Anglais	Hommes	9	29 mai; 17 h 30
Prince George, C.-B.	Anglais	Femmes	9	29 mai; 19 h 30

Toutes les étapes du projet ont respecté les *Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada*.

Les chercheurs étaient Philippe Azzie et Alethea Woods. Philippe a modéré les groupes du Grand Toronto, de Saint John, de Québec et d'Ottawa. Alethea a modéré les groupes de Calgary et de Prince George. Les deux modérateurs ont contribué à la rédaction du rapport final.

### 3. Limites et utilisation des résultats de la recherche

Cette recherche était de nature qualitative et non quantitative. La recherche qualitative est conçue pour faire ressortir un large éventail d'opinions et d'interprétations au lieu de mesurer le pourcentage de la population cible ayant une certaine opinion. Par conséquent, les résultats donnent une indication du point de vue des participants sur les questions abordées, mais ils ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble de la population canadienne. Plus précisément, ces résultats ne doivent pas être utilisés pour estimer la proportion numérique ou le nombre d'individus dans la population qui ont une opinion particulière parce qu'ils ne peuvent être extrapolés sur le plan statistique.

### 4. Sommaire des résultats

#### *Actualité concernant le gouvernement du Canada*

Parmi les choses que les participants avaient vues, lues ou entendues au sujet du gouvernement du Canada récemment, celles qui ont été le plus souvent mentionnées étaient l'affaire SNC-Lavalin et la tarification de la pollution, généralement appelée la « taxe carbone ». De plus petits nombres de participants ont fait mention d'autres principaux enjeux, dont les pipelines, la légalisation du cannabis, les tensions entre la Chine et le Canada, les questions de rémunération liées à Phoenix,

les droits de douane sur l'acier et l'aluminium canadiens, la négociation d'un accord de libre-échange nord-américain, le différend entre le Canada et les Philippines sur les ordures, la poursuite concernant les marchés publics dans le domaine de la défense, les migrants qui traversent clandestinement la frontière entre le Canada et les États-Unis, le Canada qui modifie ses politiques ayant trait aux réfugiés, les voyages du premier ministre à Tofino, les subventions pour l'achat de véhicules électriques, un programme national d'assurance-médicaments, les taxes imposées à Netflix, l'attribution au gouvernement du Québec d'un rôle pour la nomination des juges à la Cour suprême du Canada, les contributions financières pour la reconstruction de la cathédrale de Notre-Dame à Paris et le transfert d'une personne emprisonnée à vie pour un meurtre au premier degré d'un pavillon de ressourcement à un pénitencier fédéral.

### *Environnement*

En ce qui a trait aux nouvelles récentes sur l'environnement, les participants ont mentionné le plus souvent la tarification de la pollution. Quand on leur a demandé explicitement s'ils avaient entendu parler de l'Accord de Paris sur le changement climatique, la plupart des participants ont répondu par l'affirmative, le décrivant régulièrement comme un accord international visant à lutter contre les changements climatiques ou un accord international conçu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). La majorité des participants mettent en doute la capacité du Canada d'atteindre son objectif, c'est-à-dire de réduire ses émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Cependant, la plupart des participants ont dit qu'il est important que le Canada le fasse ou du moins qu'il essaie de le faire.

Pratiquement tous les participants à Saint John, Québec et Ottawa étaient au courant de la question environnementale entourant les plastiques et la pollution plastique. Lorsqu'ils ont parlé des mesures qu'ils souhaiteraient le plus voir mises en place par le gouvernement, ils étaient plus susceptibles d'identifier l'interdiction des plastiques à usage unique, puis l'élimination de la pollution plastique et la réduction de la pollution plastique.

Pour leur part, la plupart des participants d'Etobicoke/Scarborough, de Saint John et de Calgary avaient entendu parler du plan du gouvernement du Canada visant à tarifier la pollution, notamment de ce qui suit : un prix plus élevé à la pompe pour l'essence, la réception d'un incitatif (généralement appelé un « rabais » ou un « crédit »), une sanction pour les grands émetteurs de gaz à effet de serre, l'opposition de certains gouvernements provinciaux et les poursuites intentées contre le gouvernement du Canada, le plan qui vise les entreprises, l'abolition possible par le gouvernement de l'Alberta de son système de tarification de la pollution, ainsi que des débats, des critiques ou des désaccords au sujet du plan du gouvernement du Canada.

À Calgary, on a demandé aux participants ce qu'ils savaient du processus d'évaluation environnementale au Canada. Personne n'a prétendu savoir quoi que ce soit à ce sujet, bien que plusieurs participants aient cru avoir possiblement entendu parler de changements aux règles ou au processus. La plupart des participants étaient d'avis que le processus d'évaluation environnementale pouvait parvenir à atteindre un bon équilibre entre l'environnement et l'économie.

## Acier<sup>2</sup>

Bon nombre de participants du Grand Toronto, de Saint John et de Québec étaient au courant que les États-Unis avaient imposé des tarifs sur l'acier et l'aluminium canadiens, mais savaient peu de choses à part ce fait. La réaction à l'imposition des droits de douane était négative; les participants ont mentionné à maintes reprises que les mesures n'étaient pas justifiées, qu'elles allaient à l'encontre des principes du libre-échange, qu'elles reflétaient le protectionnisme de l'administration américaine actuelle, et qu'elles ne procuraient pas de situation gagnante à l'un ou l'autre des deux pays. Les participants étaient pratiquement tous d'accord pour que le Canada conserve ses contre-mesures (sans toutefois les intensifier), mais ils n'étaient pas tous du même avis concernant la ratification du nouvel accord de libre-échange. Certains estimaient que le Canada devait refuser de le ratifier jusqu'à ce que les États-Unis lèvent leurs droits de douane, alors que d'autres ne savaient pas quoi en penser.

Les participants de tous ces groupes se disaient favorables à un compromis entre le Canada et les États-Unis qui n'éliminerait pas complètement les droits de douane, mais qui les réduirait ou modifierait les échanges commerciaux relatifs à l'acier entre les deux pays afin de remédier à certaines préoccupations soulevées par les Américains. Cela dit, les participants étaient en faveur d'un compromis qui profiterait aux deux pays.

Comparativement à tous les autres problèmes auxquels sont confrontées les relations canado-américaines, les droits de douane sur l'acier étaient jugés importants, principalement parce qu'ils sont vus comme un microcosme des relations générales entre le Canada et les États-Unis (c.-à-d. une indication de l'état des relations entre les deux pays). Selon les participants, cet enjeu est également important en raison des implications économiques et des conséquences sur la situation actuelle et à venir pour les deux pays.

Au moins quelques participants de chaque groupe à Ottawa et à Calgary étaient au courant que les États-Unis avaient levé les droits de douane sur l'acier et l'aluminium canadiens. Les participants avaient l'impression que les États-Unis avaient accepté de le faire pour les raisons suivantes : l'administration américaine voulait conclure un nouvel accord de libre-échange avant la prochaine élection présidentielle; une opposition de plus en plus grande aux droits de douane dans un certain nombre d'États américains; l'opposition et les pressions de l'industrie; un besoin pour l'acier et l'aluminium canadiens; et, peut-être, un geste de bonne foi de l'administration américaine à la suite de l'arrestation par le Canada d'une dirigeante de Huawei à la demande des États-Unis.

Les participants convenaient presque tous que la levée de ces droits de douane était une bonne nouvelle pour le Canada, mais on supposait aussi que d'autres questions feraient surface sur le front des relations entre le Canada et les États-Unis. Ils invoquaient notamment les raisons suivantes : la perception de l'imprévisibilité de l'administration américaine et les développements potentiels dans l'affaire Huawei.

---

<sup>2</sup> Les enjeux de cette section ont été abordés avec les participants de tous les endroits, à l'exception de Prince George, mais les questions posées à Ottawa et à Calgary ont été révisées à la suite de l'annonce faite par le gouvernement américain de lever les droits de douane sur l'acier et l'aluminium canadiens.

## *Pêches*

Pour les participants, l'expression « accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones » était le plus souvent associée à un accès avantageux aux pêches. Les exemples comprennent les suivants : le droit de pêcher en premier ou avant les autres pêcheurs; le droit de pêcher plus longtemps que les autres pêcheurs (p. ex., toute l'année ou à l'extérieur des périodes prescrites pour la pêche); le droit de pêcher sans restrictions sur les prises (p. ex., aucun quota); ne pas être assujéti aux exigences habituelles de permis (p. ex., capacité de pêcher sans permis); le droit de vendre du poisson à l'échelle commerciale.

La plupart des participants ont laissé entendre que « l'accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones » était raisonnable, ou une bonne chose, étant donné que les peuples autochtones ont été les premiers occupants du territoire. Parmi les avantages perçus, il y avait notamment la possibilité de favoriser les efforts de réconciliation, d'améliorer la gestion des pêches, d'aider les communautés autochtones à prospérer et de stimuler la culture autochtone. Les préoccupations concernant l'accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones avaient principalement trait à la surveillance et au contrôle de l'accès prioritaire afin de prévenir les abus, particulièrement la surpêche à des fins commerciales.

Les participants ont réagi favorablement à l'idée que les communautés autochtones participent au processus décisionnel et à la gestion des pêches dans leurs territoires traditionnels. Les avantages perçus associés à la « cogestion des pêches » comprenaient les suivants : assurer une meilleure gestion des ressources naturelles découlant de la coopération, tirer parti des connaissances des peuples autochtones en matière de pêche, favoriser la réconciliation, établir un modèle pour gérer les relations avec les peuples autochtones de façon plus générale (c.-à-d. dans d'autres domaines) et améliorer la réputation et l'image du Canada à l'échelle internationale en ce qui a trait à ses relations avec les peuples autochtones.

Parmi les préoccupations associées à cette approche, mentionnons ce qui suit : assurer une approche équilibrée qui tienne compte également du point de vue des pêcheurs non autochtones, maintenir la transparence du processus de cogestion, s'assurer que la cogestion n'est pas perçue comme une relation d'égalité entre les partenaires (crainte fondée sur le sentiment que le Canada devrait être le partenaire principal dans la relation), et éviter que des personnes non autochtones puissent revendiquer le statut autochtone afin de bénéficier d'avantages découlant de la cogestion.

## *Messages sur les vaccins*

Les participants ont reçu un document contenant différents éléments d'information sur les vaccins et on leur a demandé d'identifier ce qui les rassurait, ce qui les inquiétait et ce qu'ils trouvaient déroutant ou peu clair. Dans l'ensemble, les participants ont eu des réactions soit positives, soit neutres, et ont indiqué à maintes reprises que le document était clair et facile à comprendre. Pour ce qui est de l'impact, les renseignements ont permis, pour la plupart des participants, de renforcer ou de confirmer leurs opinions sur les vaccins (qui étaient extrêmement positives). L'information n'a pas eu tendance à semer de nouveaux doutes ou à atténuer les doutes existants, ni à fournir de nouveaux renseignements ou à influencer de manière positive ou négative les décisions relatives à la vaccination.

Pour ce qui est des sources qu'ils consulteraient pour obtenir de l'information sur les vaccins, les participants ont le plus souvent fait mention de leur médecin de famille ou d'un fournisseur de



soins de santé (les participants pensaient tous qu'ils pouvaient poser des questions au fournisseur de soins de santé au sujet des vaccins).

---

La valeur du contrat s'élevait à 249 535,19 \$ (incluant la TVH).

*Déclaration de neutralité politique*

En ma qualité de cadre supérieure de Phoenix Strategic Perspectives, je certifie par la présente que les produits livrés sont en tout point conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique qui sont décrites dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus particulièrement, les produits finaux ne comprennent pas de renseignements sur les intentions de vote aux élections, les préférences de partis politiques, les positions vis-à-vis de l'électorat ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son dirigeant.

Signature :



Alethea Woods, présidente  
Phoenix Strategic Perspectives

## Constats détaillés

### 1. Actualité concernant le gouvernement du Canada

#### Ce que les participants ont vu, lu ou entendu au sujet du gouvernement du Canada

Les participants ont identifié collectivement diverses choses qu'ils avaient vues, lues ou entendues au sujet du gouvernement du Canada ces derniers temps. Les deux enjeux dont les participants ont fait mention le plus souvent sont l'affaire SNC-Lavalin, suivie de la tarification de la pollution, qu'ils appelaient généralement une « taxe carbone ». Un plus petit nombre de participants ont cerné de nombreux autres enjeux, dont les suivants :

- les pipelines;
- la légalisation du cannabis;
- les tensions entre la Chine et le Canada concernant l'extradition possible aux États-Unis d'une dirigeante de Huawei;
- le problème de la rémunération avec Phoenix;
- les tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium du Canada;
- les négociations relatives à l'accord de libre-échange nord-américain;
- le différend concernant les ordures opposant le Canada aux Philippines;
- la poursuite concernant les marchés publics dans le domaine de la défense;
- les migrants qui traversent clandestinement la frontière entre les États-Unis et le Canada;
- les modifications apportées par le Canada aux politiques concernant les réfugiés;
- les voyages du premier ministre à Tofino;
- les subventions pour l'achat de véhicules électriques;
- un programme national d'assurance-médicaments;
- les taxes imposées à Netflix;
- les nouvelles publicités du gouvernement fédéral au sujet de la conduite en état d'ébriété;
- l'augmentation de la prestation fiscale pour enfants;
- l'attribution au gouvernement du Québec d'un rôle dans la nomination des juges à la Cour suprême du Canada;
- les contributions financières pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame à Paris;
- le transfert d'une personne emprisonnée à vie pour un meurtre au premier degré d'un pavillon de ressourcement à un pénitencier fédéral.

Parmi les enjeux soulevés à des endroits précis, mentionnons le financement par le gouvernement fédéral d'un tramway à Québec (mentionné à Québec), des contrats de construction navale qui permettront à la Garde côtière d'accroître sa capacité de patrouille (Prince George), les droits américains sur le bois d'œuvre résineux canadien (Prince George) et les nouvelles règles relatives aux prêts hypothécaires (Calgary).

#### Blanchiment d'argent (Prince George)

On a demandé aux participants à Prince George s'ils avaient entendu quelque chose dernièrement au sujet du blanchiment d'argent. Pratiquement tout le monde en avait entendu parler et estime que le blanchiment d'argent est un problème en Colombie-Britannique. Lorsqu'on leur a demandé d'expliquer en quoi consiste le blanchiment d'argent, les participants ont mentionné qu'il s'agit de

paiements en espèces pour des biens, comme des maisons et des véhicules, qui ont ensuite une incidence sur le coût de la vie. Nombreux sont ceux qui ont attribué au blanchiment d'argent les coûts élevés des logements dans la province. Bien que le blanchiment d'argent soit considéré comme un problème, la plupart des participants ne croyaient pas qu'il était aussi important que d'autres enjeux, entre autres l'immigration, les opioïdes, le projet d'expansion de Trans Mountain (TMX), le logement des Premières Nations, la pauvreté et les soins de santé.

Personne ne savait avec certitude si le gouvernement du Canada avait fait quoi que ce soit au sujet du blanchiment d'argent, mais plusieurs participants pensaient que le gouvernement fédéral aurait pu ou pourrait faire quelque chose pour s'attaquer au problème. Après avoir tenté de déterminer les connaissances des participants concernant les mesures prises par le gouvernement fédéral en matière de blanchiment d'argent, on a fourni aux participants les renseignements suivants et on leur a demandé d'y réagir :

Dans son budget du printemps, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il consacrerait 70 millions de dollars à des initiatives pour lutter contre le blanchiment d'argent, notamment à des enquêtes de l'ARC et de la GRC, particulièrement dans le secteur immobilier.

La plupart des participants ont indiqué que le gouvernement fédéral devait faire davantage pour lutter contre ce problème.

## 2. Infrastructures locales (Québec)

### Le projet d'infrastructures locales ayant le plus besoin d'être financé

Les participants à Québec ont fait mention de divers projets d'infrastructures locales qui, selon eux, avaient le plus besoin de financement dans leur ville. Il s'agissait notamment de construire un troisième pont (le troisième lien), de réparer les ponts existants, d'améliorer le réseau de transport en commun actuel et/ou de l'étendre (y compris construire un tramway), de prolonger l'autoroute 40, d'améliorer les routes et d'investir davantage dans les écoles et les hôpitaux. Des participants ont également mentionné qu'il était nécessaire d'entreprendre des réparations ou des rénovations à la Place d'Youville dans la vieille partie de la ville. En ce qui concerne les priorités, les hommes avaient tendance à mettre l'accent sur un troisième pont, tandis que les femmes étaient plus susceptibles de privilégier l'entretien des routes ainsi que des hôpitaux et des écoles. Les hommes avaient également tendance à accorder la priorité à l'élargissement du réseau de transport en commun (p. ex., la construction d'un tramway), alors que les femmes préféreraient plutôt améliorer le réseau de transport en commun actuel.

### Repeindre le pont du CN

Tous les participants avaient entendu parler du pont du CN de Québec qui doit être repeint, en plus des questions qui s'y rattachent, par exemple qui devrait payer pour ce projet et s'il s'agit d'une initiative nécessaire ou importante. Certains ont ajouté que cette question est soulevée depuis des années et suscite des débats périodiques.

Lorsqu'on leur a demandé si c'était important ou une bonne idée de repeindre le pont, les participants ont généralement dit que cela dépendait de la raison ou de la justification. Par

exemple, la plupart des femmes sont d'avis que c'est important si c'est pour des raisons de sécurité (p. ex., si l'accumulation de rouille constitue un danger pour la sécurité) ou pour des raisons historiques (p. ex., si le fait de ne pas le repeindre causera des dommages à cet important site patrimonial). En revanche, elles ne jugent pas que repeindre le pont est important si les raisons sont purement d'ordre esthétique. Une proportion moins nombreuse d'hommes considèrent que repeindre le pont est important. Alors que quelques-uns estiment que c'est important pour des raisons historiques (c.-à-d. préserver un site patrimonial), la plupart croient que c'est une question esthétique (c.-à-d. pour couvrir la rouille) et jugent que l'argent nécessaire pourrait être mieux investi ailleurs, comme dans la construction d'un nouveau pont.

Le coût estimatif de ce projet n'a changé l'opinion de personne, à une exception près. Un participant qui se montrait indécis quant à l'importance de repeindre le pont s'y est opposé lorsqu'il a appris que le coût de cette mesure était estimé à 400 millions de dollars.

Par ailleurs, les participants étaient généralement d'avis que le coût devrait être partagé entre les trois ordres de gouvernement (la ville, la province et le gouvernement fédéral) et le CN.

### **Un troisième pont**

Tous les participants avaient également entendu parler de la construction d'un troisième pont à Québec. Ils faisaient généralement mention de discussions ou de débats concernant les questions suivantes : est-il nécessaire?, combien cela coûterait-il?, où serait-il construit?, et quelles sont les solutions de rechange (par exemple un tunnel, le transport en commun)?

Il y avait des divergences d'opinions sur la question de l'importance d'un troisième pont et s'il s'agit ou non d'une bonne idée. La plupart des hommes estimaient important de construire un troisième pont en raison de la congestion routière sur les deux ponts actuels et de l'étalement urbain de la ville de Québec. Chez les femmes, les points de vue étaient partagés : quelques-unes étaient en faveur de la construction d'un troisième pont, alors que d'autres s'y opposaient ou n'avaient pas d'opinion ferme. Les personnes qui jugent qu'un troisième pont n'est pas important ou une bonne idée ont invoqué les raisons suivantes : la priorité devrait être accordée à un réseau de transport en commun au lieu d'essayer d'accommoder un plus grand nombre de véhicules, on devrait privilégier la mise à niveau ou la réparation des deux ponts actuels, et on devrait envisager d'autres options, comme un tunnel ou l'amélioration du service de traversier.

Par ailleurs, la plupart des hommes estimaient que le coût devrait être refilé aux utilisateurs du pont. Les participants étaient généralement d'avis que le coût devrait être partagé par les trois ordres de gouvernement (la ville, la province et le gouvernement fédéral).

### **Un nouveau réseau de transport en commun**

Comme pour les projets d'infrastructures mentionnés précédents, tous les participants avaient entendu parler des plans relatifs à un nouveau réseau de transport en commun à Québec. Ils ont généralement fait mention de discussions ou de débats sur le besoin (p. ex., combien de personnes desservira-t-il?, ne devrait-on pas plutôt améliorer le système actuel?) et de la question du coût (c.-à-d. combien cela coûtera-t-il?).

Encore une fois, il y avait des divergences d'opinions quant à l'importance ou au bien-fondé de l'idée d'un nouveau réseau de transport en commun. Selon les participants en faveur du projet, il aidera à contenir l'étalement urbain, à protéger l'environnement en réduisant la circulation automobile, à accroître la fluidité de la circulation dans la ville (c.-à-d. à réduire la congestion) et à accueillir plus de gens en prévoyant d'autres trajets ou itinéraires. Ceux qui s'y opposent, et certains indécis, ont laissé entendre qu'un nouveau système servirait une minorité de la population et qu'il serait préférable d'investir dans l'amélioration du système actuel de transport en commun au lieu d'en construire un nouveau. Certains participants n'ont pas voulu se prononcer parce qu'ils estiment avoir besoin de plus d'informations pour se faire une opinion.

Enfin, la plupart des participants étaient d'avis que les coûts devraient être partagés par les trois ordres de gouvernement (la ville, la province et le gouvernement fédéral).

### **Le plus important projet d'infrastructures pour la ville de Québec**

Selon les femmes, l'entretien des ponts actuels et des routes est prioritaire pour la ville de Québec. Les hommes, pour leur part, ont fait mention d'un troisième pont et d'un réseau amélioré de transport en commun. Interrogés plus précisément sur le projet d'infrastructures qui ferait la plus grande différence pour eux personnellement, les hommes ont de nouveau été divisés entre un troisième pont et un réseau amélioré de transport en commun, tandis que la plupart des femmes ont parlé de l'entretien des routes.

## **3. Enjeux locaux (Ottawa)**

### **Les plus grands défis auxquels Ottawa est confrontée**

Les participants à Ottawa ont relevé divers défis locaux importants auxquels la ville d'Ottawa est confrontée à l'heure actuelle. Il s'agit notamment du transport en commun en général et du réseau de train léger sur rail (TLR) en particulier, des conditions routières (p. ex., nids-de-poule), des inondations, de l'utilisation d'opioïdes, de l'itinérance, de la criminalité dans le secteur du marché By et de la rue Rideau, du manque de logements abordables, du réaménagement des plaines Lebreton, de la nomination d'un nouveau chef de police, du système radio défectueux de la police d'Ottawa et de la construction d'un refuge de l'Armée du Salut à Vanier. Certains participants francophones ont également mentionné le manque de services bilingues.

### **Impact des mesures du gouvernement fédéral sur la ville d'Ottawa**

On a demandé aux participants d'indiquer ce qu'avait fait le gouvernement fédéral, s'il y a lieu, pour aider la ville d'Ottawa au cours des dernières années et les mesures prises, le cas échéant, qui avaient nui à la ville. Parmi les avantages soulevés, mentionnons le financement fédéral du réseau de TLR, l'embellissement de la ville par la CCN, les événements associés aux célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, l'entretien du parc de la Gatineau et le fait que le gouvernement fédéral est un grand employeur local. Les participants avaient de la difficulté à cerner quoi que ce soit que le gouvernement fédéral ait pu faire et qui ait nui à la ville; les seuls éléments mentionnés sont le système de rémunération Phoenix (étant donné le nombre de fonctionnaires fédéraux dans la ville) et l'incapacité de faire avancer les choses dans le dossier des plaines Lebreton.

## **Les besoins les plus importants d'Ottawa en matière d'infrastructures**

Selon les participants à Ottawa, les plus grands besoins de la ville en matière d'infrastructure sont l'amélioration des routes, la réparation et le remplacement des conduites d'eau, le nettoyage et l'embellissement de la ville, les logements abordables et la réduction des coûts d'utilisation du réseau de transport en commun.

## **La construction d'un nouveau pont entre Ottawa et Gatineau**

Les participants ont indiqué que la construction d'un nouveau pont entre Ottawa et Gatineau fait l'objet de discussions depuis des années et d'un nouvel examen de temps à autre. Ils ont notamment entendu parler de son emplacement, de l'argument selon lequel un nouveau pont est nécessaire pour rediriger la circulation des camions loin de l'extrémité est de la ville et de l'impact environnemental potentiel de sa construction à l'île Petrie. Les participants n'avaient aucune idée des mesures prises par le gouvernement du Canada, ni de sa position concernant un nouveau pont. Toutefois, ils ont indiqué que le gouvernement du Canada a récemment relancé la question d'un nouveau pont, ce qui signifie peut-être qu'il pourrait jouer un rôle dans sa construction.

La plupart des participants ont dit que la construction d'un nouveau pont avait peu d'importance pour eux, voire pas du tout, bien qu'il ait été noté qu'un autre pont serait bénéfique pour la ville puisqu'il réduirait la circulation des camions dans l'est. Cela dit, pour quelques participants, un nouveau pont revêtait une importance personnelle. Un participant a indiqué que sa douce moitié travaille à Gatineau; un nouveau pont réduirait le temps de déplacement entre le domicile et le bureau. Une autre personne a fait mention de parents qui vivent à Gatineau; un nouveau pont faciliterait ses visites en réduisant le temps de déplacement.

## **Nouvel aménagement des plaines Lebreton**

Bien que la plupart des participants soient au courant des plans de réaménagement des plaines Lebreton, ils n'étaient pas certains des détails concernant la situation actuelle. À ce sujet, ils ont entendu notamment ce qui suit :

- il s'agit d'un travail en cours, sans plans indiquant précisément à quoi ressemblera le réaménagement;
- les travaux de planification ont repris après l'abandon du partenariat précédent pour aménager la zone;
- il ne semble plus être considéré comme un mégaprojet (c'est-à-dire que le développement se fera à plus petite échelle);
- la nouvelle bibliothèque publique sera construite à cet endroit.

Les participants n'étaient pas certains des mesures prises par le gouvernement du Canada, ni de sa position concernant le réaménagement de l'endroit. Cependant, ils avaient l'impression que le gouvernement désire que les plaines soient réaménagées et qu'il a offert des terrains à cette fin. Les participants ne savent toutefois pas dans quelle mesure le gouvernement du Canada participe au projet (c.-à-d. dirige-t-il le projet ou a-t-il adopté une approche non interventionniste?).

Pour les participants anglophones, le réaménagement revête peu d'importance pour eux, voire pas du tout, tandis que les participants francophones ont des points de vue partagés. La moitié des participants francophones estiment qu'il est important pour eux personnellement parce qu'ils

vivent dans le secteur, parce que cela améliorera leur ville, ou parce qu'il sera plus facile d'assister aux parties de hockey sur place si un nouvel aréna y est construit.

### **Réseau de TLR d'Ottawa**

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils avaient entendu au sujet du réseau de TLR d'Ottawa, les participants ont mentionné les retards dans le projet, mais également les progrès qui semblent avoir été réalisés (p. ex., les gares sont prêtes et les essais des trains sont en cours—on a d'ailleurs fait mention du fait qu'un déraillement s'est produit pendant les essais). En outre, des participants ont indiqué que les trains pourraient ne pas être bien adaptés aux conditions météorologiques d'Ottawa, surtout à la neige. En ce qui concerne les mesures prises par le gouvernement du Canada ou sa position à l'égard du TLR, de nombreux participants savaient que le gouvernement fédéral finançait la deuxième phase du projet. Ils ne pouvaient toutefois faire mention d'autre chose.

Pour la plupart des participants anglophones, le TLR a peu d'importance pour eux, voire pas du tout, mais ils estiment qu'il s'agit d'un bon projet pour la ville en général. En revanche, la plupart des francophones ont dit que le TLR était important pour leur transport, et quelques-uns ont fait remarquer qu'il est particulièrement important pour eux en raison des coupures prévues dans les trajets d'autobus.

### **La plus grande priorité du gouvernement du Canada pour ce qui est d'Ottawa**

Les participants ont exprimé des opinions différentes sur ce qui devrait constituer la plus grande priorité du gouvernement du Canada en ce qui concerne la ville d'Ottawa. Cependant, la priorité la plus souvent identifiée est l'embellissement de la ville en général parce qu'elle est la capitale nationale. Parmi les autres priorités soulevées, mentionnons la création d'emplois, le logement abordable, la création d'un plus grand nombre d'attraites touristiques, la préservation des sites patrimoniaux, l'amélioration du réseau de transport en commun et la conception d'espaces verts protégés.

## **4. Environnement**

### **Ce que les participants ont vu, lu ou entendu récemment au sujet de l'environnement**

La tarification de la pollution (que les participants appelaient fréquemment la « taxe carbone ») a été le plus souvent mentionnée lorsque l'on a demandé aux participants ce qu'ils se rappelaient avoir vu, lu ou entendu au sujet de l'environnement ces derniers temps (y compris tout ce qui touche précisément au gouvernement du Canada et à l'environnement). Une foule d'autres questions ont été identifiées, notamment les suivantes :

- un rapport notant que le réchauffement climatique se produit plus rapidement au Canada qu'ailleurs;
- la pollution plastique (c.-à-d. l'emballage, le plastique dans les océans, l'interdiction des plastiques à usage unique);
- des questions liées à la construction de pipelines;
- des subventions pour des véhicules électriques;
- la faible possibilité que le Canada respecte ses objectifs en vertu de l'Accord de Paris;

- les ordures du Canada envoyées aux Philippines;
- l'augmentation des niveaux des océans;
- les inondations causées par l'augmentation des niveaux d'eau dans les rivières;
- le nombre accru d'espèces envahissantes;
- une diminution du nombre de baleines dans l'Atlantique;
- la création d'une zone de conservation marine dans le Nord;
- les effets des changements climatiques dans le Nord (p. ex., fonte des glaciers, impact sur les ours polaires);
- une subvention fédérale à Loblaws pour l'achat de réfrigérateurs écoénergétiques;
- la création d'un plus grand nombre d'espaces verts et l'utilisation de transport en commun pour contribuer à protéger l'environnement;
- les mises en garde d'un commentateur scientifique américain réputé concernant le réchauffement de la planète;
- la contamination des eaux souterraines ou des nappes phréatiques;
- les débats concernant le développement des sables bitumineux en Alberta.

Parmi les problèmes soulevés à des endroits précis, mentionnons les déchets dans le fleuve Saint-Laurent (mentionné à Québec), les dommages causés par la coupe à blanc et la drague de pétoncles (mentionné à Saint John), les feux de forêt (mentionné à Prince George et à Calgary) et le rétablissement du caribou de montagne (mentionné à Prince George).

### **Accord de Paris sur le changement climatique**

Les participants de tous les endroits, à l'exception de Prince George, ont été interrogés au sujet de l'Accord de Paris sur le changement climatique. La plupart des participants de chaque groupe ont dit qu'ils avaient entendu parler de l'accord, sauf les femmes du groupe de Saint John (seules quelques-unes ont dit être au courant).

Lorsqu'on leur a demandé comment ils expliqueraient l'accord, les participants l'ont régulièrement décrit comme un accord international visant à lutter contre les changements climatiques ou un accord international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi les autres points mentionnés au sujet de l'accord, notons l'impression qu'il est dirigé par les pays du G7, qu'il comprend des objectifs de réduction des émissions de GES, que de nombreux pays ont signé l'accord mais que peu l'ont ratifié, et qu'il n'y a pas de sanctions imposées aux pays qui n'atteignent pas les objectifs. Bon nombre de participants ne savaient pas exactement quels pays faisaient partie de l'accord<sup>3</sup>, et très peu de participants étaient au courant des cibles du Canada en vertu de l'accord.

On a informé les participants que, conformément à l'Accord de Paris, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et on leur a demandé s'ils pensaient que le Canada atteindrait son objectif. La plupart des participants ont dit qu'ils doutaient que le Canada atteigne cet objectif; les autres étaient soit incertains, soit remplis d'espoir mais pas optimistes. Les participants ont identifié collectivement divers facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte de cet objectif par le Canada, dont les suivants :

---

<sup>3</sup> Presque tous les participants savaient que les États-Unis ne sont pas signataires de l'entente, mais d'autres ont indiqué qu'ils croyaient que d'autres pays comme la Russie, la Chine et l'Inde n'en faisaient également pas partie.



- les coûts économiques pour atteindre l'objectif (p. ex., pertes d'emploi possibles dans divers secteurs);
- le coût et la disponibilité d'autres sources d'énergie;
- une réticence générale à délaisser les combustibles fossiles en raison de l'abondance de cette ressource au Canada;
- la réglementation s'appliquant aux plus grands émetteurs de GES;
- la mesure dans laquelle un plan coordonné est en place dans l'ensemble du pays;
- la nécessité de mieux sensibiliser les gens aux avantages des pratiques respectueuses de l'environnement;
- la volonté politique;
- la nécessité de fournir un plus grand nombre d'incitatifs pour aider les Canadiens à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement;
- la mesure dans laquelle les besoins en matière de transport peuvent être comblés par les réseaux de transport en commun.

Bien que la plupart des participants aient exprimé des doutes lorsqu'on leur a demandé s'ils pensent que le Canada atteindra son objectif en vertu de l'Accord de Paris, la majorité ont dit qu'il était important que le Canada le fasse ou du moins qu'il essaie de le faire. Ils ont invoqué les raisons suivantes :

- la gravité des changements climatiques;
- l'importance de s'efforcer d'atteindre les objectifs (p. ex., pourquoi établir des objectifs si on les ignore?);
- l'importance de mener par l'exemple, même si d'autres pays ne font pas leur part;
- l'impression que plus on attend, plus il sera difficile de composer avec les changements climatiques;
- l'impression qu'il y a plusieurs possibilités économiques dans une économie « verte »;
- les combustibles fossiles du Canada ne sont pas illimités, ce qui rend le changement inévitable à un moment donné;
- une préoccupation par rapport à l'héritage laissé aux prochaines générations;
- des répercussions possibles sur la santé et les coûts associés au fait de ne pas réduire les émissions de GES.

Les participants qui estimaient qu'il n'était pas important pour le Canada d'atteindre ses objectifs ont fait mention des raisons suivantes : le changement climatique n'est pas un problème aussi grave que ce qu'on laisse croire (p. ex., le changement climatique est cyclique); l'impression qu'il ne sera pas efficace d'atteindre l'objectif si d'autres pays ne font pas leur part; et l'impression qu'il peut y avoir d'autres approches qui pourraient permettre de mieux lutter contre les changements climatiques.

### **Connaissances limitées au sujet du « Nouveau deal vert »**

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient entendu parler du « Nouveau deal vert » aux États-Unis, pratiquement tous les participants de Saint John, de Québec et d'Ottawa ont répondu par la négative. Les quelques personnes qui en avaient entendu parler savaient très peu de choses à ce sujet, sauf pour un mot-clic qui s'y rapportait, ou elles l'associaient au Parti démocrate en général

ou à un représentant américain en particulier (qui a récemment présenté une résolution à cet égard).

### **Réaction aux objectifs que pourrait poursuivre le gouvernement du Canada en matière d'environnement**

Les participants à Saint John, Québec et Ottawa ont reçu un document énonçant certains objectifs généraux que le gouvernement du Canada pourrait viser en matière d'environnement. On leur a demandé d'indiquer l'élément de la liste qui les interpellait le plus, parmi les options suivantes :

- Plan d'action pour un meilleur avenir
- L'avenir propre du Canada
- Accord environnemental canadien
- Un Canada propre
- Plan pour une économie propre
- Stratégie pour une croissance propre
- Plan d'action sur le climat
- Cadre sur les changements climatiques
- Interventions en cas d'urgence climatique
- Plan vert
- Stratégie de réduction de la pollution
- Plan de prospérité intelligente

Bien qu'aucun nom n'ait été préféré par la majorité des participants, « Stratégie de réduction de la pollution » arrivait en tête; deux fois plus de participants préféraient ce nom à la deuxième option privilégiée par le plus grand nombre de personnes, soit « Plan d'action sur le climat ». Parmi les raisons invoquées par les participants qui préféraient « Stratégie de réduction de la pollution », notons l'impression que le nom est clair et axé sur l'action, global ou exhaustif, et qu'il met l'accent sur des objectifs mesurables ou réalisables.

Les expressions qui avaient tendance à être détestées ou moins aimées comprenaient des expressions que les participants jugeaient vagues, génériques ou peu claires. Il s'agissait notamment de « Plan d'action pour un meilleur avenir », « L'avenir propre du Canada », « Un Canada propre » et « Plan de prospérité intelligente ». Pour certains qui n'aimaient vraiment pas cette dernière, le mot « intelligente » semblait suggérer que la seule alternative à un tel plan était « idiote ». L'expression « Plan vert » a également été détestée ou moins appréciée par des participants parce qu'elle faisait penser à un plan proposé par un parti politique en particulier, plutôt que par le gouvernement du Canada.

On a ensuite demandé aux participants s'ils voyaient une différence entre les termes « propre » et « vert » utilisés dans ces noms. Les participants ont indiqué à maintes reprises qu'ils voyaient une différence entre les deux. Plus précisément, l'expression « vert » évoque des images associées à la nature, à l'environnement, à la croissance, à l'écologie et aux aspects biologiques. En revanche, l'expression « propre » tend à évoquer des images qui sont l'antithèse de « sale », y compris antiseptique et aseptisé. Pour certains, l'expression « propre » est également associée au fait de ne pas consommer de drogue ou d'être en processus de désintoxication.

## **Impressions concernant les termes « cadre », « plan », « stratégie », « accord » et « plan d'action »**

Pour ce qui est du terme qui donne aux participants le plus l'impression que le gouvernement prend des mesures pour protéger l'environnement, on note des divergences d'opinions. Cependant, les participants étaient plus susceptibles de choisir le terme « stratégie ». Lorsqu'on leur a demandé pourquoi, ils ont dit qu'il s'agissait pour eux d'un processus concret et réfléchi qui aligne les moyens et les fins (p. ex., un objectif et un moyen ou des façons de l'atteindre, étayés par des statistiques et/ou des faits).

Bien que les expressions « cadre », « plan d'action » et « plan » aient été choisies moins fréquemment que « stratégie », elles avaient tendance à être sélectionnées pour des raisons semblables (c.-à-d. qu'elles rappelaient un processus ordonné, avec des étapes et une structure, conçu pour atteindre un but ou un objectif). Certains participants ont préféré l'expression « accord » parce qu'elle évoquait l'idée d'un vaste consensus ou d'une entente sur ce qui doit être fait. Certains participants ont dit qu'ils ne voyaient aucune différence réelle entre ces expressions pour ce qui est de leur capacité à inspirer confiance que le gouvernement fait quelque chose sur la question de l'environnement.

## **Préférences concernant les mesures gouvernementales au sujet des plastiques**

On a également demandé aux participants de Saint John, de Québec et d'Ottawa s'ils avaient entendu parler de la question environnementale entourant les plastiques et la pollution plastique et ce qu'ils préféreraient que le gouvernement fasse à ce sujet, parmi les possibilités suivantes :

- Réduire la pollution plastique
- Interdire la pollution plastique
- Éliminer la pollution plastique
- Interdire les plastiques à usage unique

Pratiquement tous les participants ont dit qu'ils étaient au courant du problème entourant les plastiques et la pollution plastique. Ils étaient plus susceptibles de préférer l'interdiction des plastiques à usage unique, suivie de l'élimination de la pollution plastique et de la réduction de la pollution plastique (personne n'était en faveur de l'interdiction de la pollution plastique). On note une différence plus marquée entre les hommes et les femmes de Saint John; les hommes ont opté à l'unanimité pour l'interdiction des plastiques à usage unique alors que les femmes ont unanimement préféré éliminer la pollution plastique. Parmi les autres différences, mentionnons les suivantes :

- Les hommes et les femmes de Québec étaient presque également divisés entre la réduction de la pollution plastique et l'interdiction des plastiques à usage unique.
- Les participants anglophones à Ottawa étaient divisés également entre la réduction de la pollution plastique et l'interdiction des plastiques à usage unique, tandis que la plupart des participants francophones étaient en faveur de l'élimination de la pollution plastique.

## **Plastiques à usage unique (Prince George)**

À Prince George, tout le monde avait entendu parler de la pollution plastique, et certains participants appuieraient les mesures du gouvernement du Canada pour interdire les plastiques à

usage unique afin de réduire la pollution plastique. D'autres y seraient favorables en principe à condition que des solutions de rechange viables soient proposées aux consommateurs ou que la transition pour délaisser les plastiques à usage unique se fasse de manière progressive. Selon quelques participants, inciter les consommateurs et les entreprises à recourir à des solutions de rechange aux plastiques à usage unique contribuerait à interdire les plastiques à usage unique.

Les participants estiment qu'il est important d'interdire les plastiques à usage unique pour diverses raisons, y compris pour protéger les océans, la faune et l'environnement contre les effets de la pollution plastique. Lorsqu'on les a interrogés précisément au sujet des inconvénients associés à l'interdiction des plastiques à usage unique, les participants ont mentionné le coût perçu pour les entreprises touchées de se conformer à une interdiction (c.-à-d. le coût d'investissement dans des produits de remplacement), la hausse possible du coût de certains biens de consommation (car les entreprises doivent compenser les coûts engagés pour offrir des solutions de rechange aux plastiques à usage unique) et la perception que de nombreux autres pollueurs ont un impact plus important sur l'environnement que les plastiques à usage unique.

En ce qui concerne les répercussions économiques possibles de l'interdiction des plastiques à usage unique, les participants ont souligné des effets positifs et négatifs. Du côté positif, certains participants ont parlé de la possibilité que de nouvelles industries soient créées pour répondre à une demande de solutions de rechange aux plastiques à usage unique. Cela pourrait avoir un effet positif sur l'économie nationale ainsi que sur les économies locales, avec la création d'emplois et l'augmentation du nombre d'emplois dans les communautés. Lorsqu'ils se sont concentrés sur les effets négatifs possibles, les participants ont mentionné principalement les mêmes éléments que lorsqu'on les a interrogés sur les inconvénients de l'interdiction des plastiques à usage unique (c.-à-d. le coût pour les entreprises et les risques de pertes d'emploi alors que les entreprises doivent trouver des moyens de gérer le coût de l'adoption de produits alternatifs).

En ce qui a trait aux produits à usage unique spécifiques qui devraient être interdits, les participants ont facilement pointé du doigt divers articles : ustensiles en plastique, emballages en plastique de biens de consommation, jouets pour enfants, sacs d'épicerie, bouteilles d'eau en plastique, pailles en plastique, contenants de restauration rapide et aliments en portion individuelle. Les participants n'étaient toutefois pas tous d'avis qu'il fallait accorder la priorité à l'interdiction des plastiques à usage unique. Par exemple, pour certains, les sacs d'épicerie en plastique sont réutilisés à la maison et ne devraient donc pas être une priorité; pour d'autres, les sacs d'épicerie en plastique ont déjà été remplacés par des sacs réutilisables et, par conséquent, devraient être interdits. Cependant, les emballages en plastique faisaient consensus; tout le monde estime que la quantité de plastique utilisée pour emballer les biens de consommation et les aliments à usage unique est excessive.

### **Évaluation environnementale (Calgary)**

À Calgary, on a demandé aux participants ce qu'ils savaient au sujet du processus d'évaluation environnementale au Canada. Personne n'a prétendu savoir quoi que ce soit à ce sujet, bien que plusieurs participants aient cru avoir pu entendre parler de changements aux règles ou au processus. Quelques personnes ont fait mention du projet de loi C-69 (la modernisation de l'Office national de l'énergie et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale) et se demandent quelles seront les répercussions de la loi sur le développement des pipelines au Canada. La plupart des participants étaient d'avis que le processus d'évaluation environnementale pouvait parvenir à

un bon équilibre entre l'environnement et l'économie, bien que certains croient que ces règles risquent de freiner l'investissement des entreprises dans les pipelines.

### **Tarification de la pollution<sup>4</sup>**

Tous les participants d'Etobicoke/Scarborough et de Saint John, et la plupart des participants de Calgary, ont dit qu'ils avaient entendu parler du plan du gouvernement du Canada visant à tarifier la pollution. Les participants avaient entendu plusieurs choses récemment à ce sujet, notamment :

- le prix plus élevé de l'essence à la pompe;
- la réception d'un incitatif (généralement décrit comme un « rabais » ou un « crédit »);
- une sanction pour les grands émetteurs de gaz à effet de serre;
- l'opposition de certains gouvernements provinciaux et les poursuites contre le gouvernement du Canada;
- le fait qu'il est destiné aux entreprises;
- la possibilité que le gouvernement de l'Alberta élimine son système de tarification de la pollution;
- les débats, les critiques ou les désaccords concernant le plan du gouvernement du Canada.

### **Conscience que les revenus tirés de la tarification de la pollution sont retournés aux particuliers**

Presque tous les participants d'Etobicoke/Scarborough et de Saint John savaient que les revenus tirés de la tarification de la pollution sont retournés aux particuliers par l'entremise d'une mesure incitative, mais un moins grand nombre de participants de sexe féminin d'Etobicoke/Scarborough étaient au courant.

### **Compréhension du plan fédéral visant à tarifier la pollution**

Dans l'ensemble, les participants d'Etobicoke/Scarborough et de Saint John ont une compréhension limitée de la façon dont le gouvernement fédéral prévoit tarifier la pollution. En effet, pas plus de quelques participants dans chacun des groupes ont dit que c'était clair pour eux. Les explications du plan portaient sur ses buts ou ses objectifs, y compris imposer des taxes pour décourager les gens de causer des émissions de GES, encourager les gens à opter pour d'autres sources d'énergie et réduire les émissions de carbone en augmentant principalement le prix de l'essence à la pompe. L'augmentation du prix de l'essence et l'incitatif étaient les seuls éléments précis du plan mentionnés (et compris) par les participants, quelle que soit leur fréquence. Certains ont précisé que l'incitatif était conçu pour alléger le fardeau financier imposé par la tarification de la pollution, et quelques-uns ont ajouté que le carburant pour les entreprises est exempté du système de tarification.

On a par ailleurs constaté que les participants avaient une compréhension limitée du plan lorsqu'ils ont posé les questions suivantes : si les personnes utilisent leur voiture à des fins commerciales, sont-elles exemptées de la tarification de la pollution (et dans l'affirmative, comment cela fonctionne-t-il?), comment les entreprises (en particulier les grandes sociétés) sont-elles touchées

---

<sup>4</sup> Tous les sujets de cette section ont fait l'objet d'une discussion avec les participants d'Etobicoke/Scarborough et de Saint John et certains sujets ont également été abordés à Calgary.

par le plan et pourquoi sont-elles exemptées des mesures de tarification du carbone ou pourquoi jouissent-elles d'une exemption?, pourquoi tout le monde reçoit un incitatif?, comment les montants de l'incitatif sont-ils calculés?, quelles sont les différentes parties du plan et comment sont-elles interreliées (c.-à-d. quelle est la situation dans son ensemble?), et comment les effets du plan seront-ils mesurés?

### **Impact de la tarification de la pollution par le gouvernement fédéral sur le coût de la vie**

Jusqu'à présent, le plus grand impact de la tarification de la pollution imposée par le gouvernement fédéral sur les participants d'Etobicoke/Scarborough et de Saint John a été le prix de l'essence, bien que certains pensent également qu'elle ait eu une incidence sur les prix des aliments et du chauffage. Les participants s'attendent à ressentir plus tard l'impact dans d'autres domaines :

- le coût du tourisme et des voyages;
- le coût des services publics (p. ex., chauffage résidentiel);
- le coût du transport en commun (mentionné par les participants d'Etobicoke/Scarborough);
- le coût des aliments et des autres biens de consommation transportés sur de longues distances;
- le service de traversier (mentionné à Saint John).

### **Impact de la tarification de la pollution par le gouvernement fédéral sur l'essence**

Les participants d'Etobicoke/Scarborough et de Saint John estimaient que le prix de l'essence avait augmenté en raison de la tarification de la pollution. Au moins quelques participants ont modifié leurs habitudes de conduite en raison de la hausse du prix de l'essence. Par exemple, ils conduisent un véhicule plus écoénergétique (si un ménage possède deux voitures), se montrent plus stratégiques dans la planification des courses (c.-à-d. essaient de réduire le nombre de sorties liées aux courses), utilisent le transport en commun plus souvent (mentionné par les participants d'Etobicoke/Scarborough), travaillent de la maison lorsque c'est possible, marchent au travail dans la mesure du possible, font du covoiturage, utilisent des services de conduite, ne font plus de promenades en voiture à la campagne, et n'utilisent plus du tout de voiture.

En outre, au moins quelques participants qui n'ont pas encore modifié leurs habitudes de conduite pensent qu'ils le feront à l'avenir en raison de la tarification de la pollution. Cela dit, quelques participants de ces villes ont dit qu'ils ne modifieraient pas leurs habitudes de conduite, expliquant qu'ils n'ont pas d'autre choix que de conduire autant qu'ils le font.

### **Connaissance de l'incitatif à agir pour le climat**

La plupart des participants d'Etobicoke/Scarborough et de Saint John avaient entendu dire qu'ils recevraient l'incitatif à agir pour le climat dès cette année, bien qu'un moins grand nombre de femmes que d'hommes d'Etobicoke/Scarborough le savaient. Les personnes qui connaissaient l'incitatif à agir pour le climat étaient aussi au courant qu'elles devaient en présenter la demande au moment de produire leur déclaration de revenus. De plus, à l'exception du groupe de femmes d'Etobicoke/Scarborough, la plupart des participants de chacun de ces groupes ont demandé l'incitatif lorsqu'ils ont soumis leur déclaration de revenus.

### **Perceptions de l'impact de l'incitatif à agir pour le climat**

Selon la plupart des participants, le montant de l'incitatif à agir pour le climat qu'ils recevront sera inférieur aux coûts qu'ils devront assumer en raison de la tarification de la pollution. Ils n'ont pas changé d'avis lorsqu'on leur a indiqué que le bureau du directeur parlementaire du budget avait estimé que 80 % des ménages canadiens récupéreront une somme plus importante que ce qu'ils paieront.

### **Perceptions concernant la tarification de la pollution**

À l'exception du groupe d'hommes de Saint John, la plupart des participants des groupes du Grand Toronto et de Saint John sont d'accord avec l'idée de tarifier la pollution afin de contribuer à réduire les émissions de carbone et de lutter contre les changements climatiques. Les hommes de Saint John étaient divisés sur cette question, tandis que les participants d'autres groupes qui n'étaient pas d'accord avec cette approche étaient plus susceptibles d'être indécis que de s'y opposer.

### **Impact du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone (Calgary)**

On a demandé aux participants à Calgary quel impact, selon eux, le système fédéral de tarification de la pollution aura sur l'environnement, sur l'économie et sur eux personnellement. En commençant par l'environnement, la plupart des participants estiment que l'approche aura peu d'impact parce que le Canada n'est pas un grand pollueur. Cela dit, certains participants estiment que le système proposé pourrait avoir un impact positif sur l'environnement si la mise en œuvre se fait efficacement.

Les points de vue sur les répercussions économiques étaient principalement partagés. Certains participants ont soulevé le risque de pertes d'emplois ainsi que l'augmentation du prix des biens de consommation. Ces participants croyaient que les entreprises délocaliseront leurs activités ou réduiront leurs effectifs pour éviter ou compenser le fait de tarifier la pollution. D'autres se sont montrés plus optimistes, indiquant que le système de tarification de la pollution pourrait favoriser la croissance économique dans de nouveaux secteurs. Ces participants estiment que les entreprises pourraient être motivées à explorer des solutions de rechange écoénergétiques afin de réduire les montants qu'elles doivent payer.

Lorsqu'on leur a demandé quel impact cette approche aura sur eux personnellement, la plupart des participants ont estimé qu'elle aurait un certain impact. Plus précisément, ils pensent qu'elle se traduira par une augmentation du coût de la vie, ce qui entraînera des répercussions financières sur leur ménage. En outre, plusieurs participants croient qu'ils devraient se soucier davantage de l'énergie consommée par leur ménage.

## **5. Pipelines**

### **Connaissances relatives au projet d'expansion de Trans Mountain**

Tous les participants à Calgary et à Prince George avaient entendu parler du projet d'expansion de Trans Mountain (TMX) et ont pu soulever diverses questions liées au projet. Les éléments mentionnés à maintes reprises au sujet du projet comprenaient les suivants :

- le projet sera combiné à un pipeline existant;
- le pipeline transportera du bitume de l'Alberta vers la Colombie-Britannique;
- le pipeline est une solution de rechange au transport terrestre et maritime du pétrole;
- le projet n'a pas tenu compte de l'environnement et de sa protection;
- une décision doit être rendue au sujet du pipeline le 18 juin 2019;
- un différend entre certaines Premières Nations et le gouvernement fédéral concernant les droits liés aux terres.

À Calgary, plusieurs participants ont décrit les protestations et indiqué que les points de vue dans la région du Grand Vancouver semblent être partagés entre ceux qui appuient le pipeline et ceux qui ne veulent pas que le projet aille de l'avant.

La plupart des participants sont conscients que le gouvernement du Canada est actuellement propriétaire du TMX, et plusieurs disent qu'il était nécessaire que le gouvernement fédéral achète le TMX. Plus précisément, ils ont expliqué que les retards entourant l'approbation du projet ont amené Kinder Morgan à se retirer du projet, ce qui n'a pas laissé au gouvernement du Canada d'autre choix que d'acheter le pipeline pour assurer l'achèvement du projet. La plupart des participants, aux deux endroits, n'étaient pas en faveur de la décision d'acheter le TMX (bien qu'ils reconnaissent que c'était peut-être la seule option dont disposait le gouvernement fédéral). Ils disaient principalement que le gouvernement ne devrait pas posséder de pipelines en général, et que, dans ce cas particulier, le projet ne sera pas rentable.

La plupart des participants savaient que le projet TMX était suspendu, bien qu'un moins grand nombre de participants aient entendu parler de la décision du tribunal rendue à l'automne 2018 d'imposer davantage de consultations. Un plus petit nombre de participants étaient au courant de la date limite du 18 juin 2019 pour l'approbation de l'expansion de TMX par le gouvernement du Canada.

### **Points de vue concernant TMX**

Dans l'ensemble, de nombreux participants aimeraient que l'expansion de TMX se poursuive, bien que certains aient dit que leur soutien était conditionnel à la mise en place de mesures appropriées pour protéger l'environnement. Les raisons invoquées pour justifier l'expansion de TMX portaient principalement sur les retombées économiques possibles et l'idée que les pipelines sont un moyen plus sûr de transporter le pétrole comparativement à d'autres méthodes. Ceux qui préféreraient que l'expansion de TMX n'aille pas de l'avant ont l'impression que la sécurité environnementale n'a pas été suffisamment prise en considération et croient que, comme le pétrole n'est pas une source d'énergie renouvelable, il ne devrait pas figurer parmi les investissements prioritaires.

La plupart des participants s'attendent à ce que le projet d'expansion de TMX aille de l'avant, mais ils n'ont pas vraiment une idée du moment où cela se produira. Certains ont fait remarquer que les mesures prises par les gouvernements provinciaux pourraient avoir une incidence sur les échéanciers. Ceux qui ne pensent pas que l'expansion se produira ont souligné l'absence persistante de consensus entre les parties intéressées, les contestations judiciaires potentielles des Premières Nations et un éventuel appel de la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Quelques-uns ont qualifié le débat sur le TMX de question nationale qui provoque un important gouffre entre les différentes régions du pays.



## Stratégie du Canada en matière d'énergie et d'environnement

On a lu le paragraphe suivant aux participants, puis on leur a demandé de le commenter :

La stratégie du gouvernement du Canada en matière d'énergie et d'environnement comprend l'approbation de certains pipelines (comme le TMX), une tarification nationale de la pollution par le carbone et une meilleure protection de nos océans. Certains soutiennent que cette stratégie ne fonctionnera que si toutes les provinces respectent chacun de ses aspects. Par conséquent, même si le gouvernement de la Colombie-Britannique ne veut pas que le pipeline soit approuvé ou que le gouvernement de l'Alberta ne veut pas imposer une tarification de pollution par le carbone, ils doivent s'y conformer afin que la stratégie dans son ensemble soit efficace.

La plupart des participants étaient d'accord avec ce paragraphe. Ils estiment que la stratégie du Canada en matière d'énergie et d'environnement ne fonctionnera que si toutes les provinces sont d'accord, et certains participants insistent sur la nécessité de parvenir à un compromis. Toutefois, pratiquement tout le monde estime que l'approbation du TMX et la mise en œuvre d'une tarification de la pollution en Alberta constituent des enjeux complètement distincts.

## 6. Acier

Les questions de cette section ont été examinées avec les participants de tous les endroits sauf Prince George, mais les questions posées à Ottawa et à Calgary ont été révisées à la suite de l'annonce par le gouvernement américain de lever les droits de douane sur l'acier et l'aluminium canadiens. Sont d'abord présentés les commentaires des participants des groupes du Grand Toronto, de Saint John et de Québec, puis ceux des participants d'Ottawa et de Calgary.

### Ce que les participants ont vu, lu ou entendu au sujet des relations entre le Canada et les États-Unis

Les participants ont fait mention collectivement de diverses choses qu'ils avaient vues, lues ou entendues au sujet des relations entre le Canada et les États-Unis depuis la conclusion d'un nouvel accord de libre-échange à l'automne 2018. Certains participants ont fait remarquer de façon générale que les relations entre les deux pays n'étaient pas aussi bonnes qu'elles ne l'avaient été dans le passé. Ils avaient entendu, lu ou vu généralement des exemples de la situation actuelle des relations entre le Canada et les États-Unis, dont les suivants :

- les questions liées au bois d'œuvre canadien;
- les droits de douane imposés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium du Canada;
- les menaces des droits de douane américains sur les automobiles canadiennes;
- la difficulté de traverser la frontière américaine (p. ex., retards aux douanes);
- les différends concernant les droits de pêche dans les eaux côtières;
- l'accès des producteurs laitiers américains au marché canadien;
- la question de l'extradition d'une dirigeante de Huawei;
- les frontières entre les États-Unis et le Canada traversées clandestinement;
- les relations tendues entre les dirigeants des deux pays.

## Enjeux liés aux relations canado-américaines qui devraient être prioritaires au cours de la prochaine année

Les participants ont cerné divers enjeux sur lesquels le gouvernement canadien devrait se concentrer au cours de la prochaine année en ce qui concerne les relations canado-américaines<sup>5</sup>. Bien qu'aucun enjeu n'ait été plus important que les autres, notons ce qui suit :

- la défense des intérêts canadiens en général;
- l'achat d'avions de chasse pour les Forces armées canadiennes;
- la fermeture d'usines américaines de fabrication automobile au Canada;
- le passage du Nord-Ouest/la sécurité nationale/la souveraineté dans le Nord;
- l'accès des États-Unis au marché canadien de production laitière;
- les droits de douane en général;
- la construction de pipelines;
- la protection des ressources naturelles du Canada (p. ex., eau, bois d'œuvre);
- la sécurité des frontières/traversées clandestines;
- les relations avec la Chine à la suite de l'enjeu concernant la dirigeante de Huawei;
- les changements climatiques;
- les enjeux liés aux consommateurs de cannabis qui se rendent aux États-Unis;
- la diversification des marchés canadiens/ne pas miser autant sur les exportations vers les États-Unis;
- le développement d'une monnaie commune entre le Canada et les États-Unis;
- l'étiquetage de produits pour indiquer d'où ils proviennent.

## Points de vue concernant les droits de douane imposés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium canadiens

La majorité des participants de ces groupes étaient au courant que les États-Unis imposaient des droits de douane sur l'acier et l'aluminium canadiens. Cependant, ils savaient peu de choses à ce sujet. Ils avaient l'impression qu'il s'agissait d'une question importante liée aux relations canado-américaines, qu'elle avait des conséquences économiques pour le Canada et que le Canada recevait un certain appui en faveur de la suppression des droits de douane de divers gouvernements des États américains.

L'imposition des droits de douane a suscité une réaction négative; les participants ont mentionné à maintes reprises que les mesures n'étaient pas justifiées, qu'elles étaient injustes, qu'elles allaient à l'encontre des principes du libre-échange, qu'elles reflétaient le protectionnisme de l'administration américaine actuelle, et qu'elles ne procuraient pas de situation gagnante à l'un ou l'autre des deux pays. La plupart des participants de ces endroits ont présumé que ce problème ne serait pas résolu rapidement (c.-à-d. dans les prochains mois). Ils ont plutôt laissé entendre que l'enjeu ne serait pas réglé tant qu'il n'y aurait pas une nouvelle administration aux États-Unis.

---

<sup>5</sup> Les commentaires concernant cette question comprennent les réactions des participants à Ottawa et à Calgary à qui on a demandé : « À partir de maintenant, quels sont, s'il y a lieu, les principaux enjeux sur lesquels le gouvernement canadien doit, selon vous, travailler avec le gouvernement américain? ».

On a fait mention aux participants des contre-mesures du Canada et on leur a demandé ce que le Canada devrait faire. Ils ont presque tous répondu que le Canada devrait conserver ses contre-mesures (sans toutefois les intensifier), et selon certains, le Canada devrait essayer de collaborer avec des partenaires commerciaux différents afin d'être moins dépendant des États-Unis sur le plan économique. Lorsqu'on leur a demandé si le Canada devrait refuser de ratifier le nouvel accord de libre-échange tant que les États-Unis n'auront pas supprimé leurs droits de douane, les participants étaient partagés entre ceux qui répondaient par l'affirmative (le plus souvent des hommes) et ceux qui se montraient indécis (le plus souvent des femmes).

Les participants de tous ces groupes se disaient favorables à un compromis entre le Canada et les États-Unis qui n'éliminerait pas complètement les droits de douane, mais qui les réduirait ou modifierait les échanges commerciaux relatifs à l'acier entre les deux pays afin de remédier à certaines préoccupations soulevées par les Américains. Cela dit, les participants étaient en faveur d'un compromis qui profiterait aux deux pays.

On a demandé aux participants d'Etobicoke/Scarborough, de Saint John et de Québec les opinions qu'ils trouvent les plus crédibles sur cette question : les médias canadiens, les médias américains, les entreprises sidérurgiques canadiennes, les syndicats et les travailleurs de l'acier canadiens, les économistes, le gouvernement du Canada ou ses représentants, ou le gouvernement des États-Unis et ses représentants. Les économistes arrivaient au premier rang, suivis des syndicats et des travailleurs canadiens de l'acier.

Comparativement à tous les autres problèmes auxquels sont confrontées les relations canado-américaines, les droits de douane sur l'acier étaient jugés importants, principalement parce qu'ils sont vus comme un microcosme des relations générales entre le Canada et les États-Unis (c.-à-d. une indication de l'état des relations entre les deux pays). Selon les participants, cet enjeu est également important en raison des implications économiques et des conséquences sur la situation actuelle et à venir pour les deux pays.

### **Impressions concernant la levée des droits de douane imposés par les États-Unis**

Au moins quelques participants de chaque groupe à Ottawa et Calgary étaient au courant de l'annonce faite par les États-Unis de la levée des droits de douane sur l'acier et l'aluminium canadiens. Lorsqu'on leur a demandé d'expliquer l'historique de ces droits de douane (p. ex., pourquoi ils ont été mis en place, les réactions du gouvernement canadien), les participants ont eu tendance à se concentrer sur les raisons pour lesquelles ils pensaient qu'ils avaient été imposés. Ils ont notamment parlé du protectionnisme de l'administration américaine actuelle, d'une tactique de négociation utilisée par l'administration américaine pour influencer les négociations de libre-échange et d'une approche employée par l'administration américaine pour empêcher l'acier bon marché de la Chine d'accéder au pays par le Canada. La réaction canadienne aux droits de douane a été décrite généralement comme une mesure de représailles (c.-à-d. que le Canada a adopté des contre-mesures visant les produits américains à la suite de l'imposition par le gouvernement américain de droits de douane sur les produits canadiens).

Selon les participants, les États-Unis avaient accepté de lever les droits de douane pour les raisons suivantes : l'administration américaine voulait mettre en œuvre un nouvel accord de libre-échange avant la prochaine élection présidentielle; un certain nombre d'États américains s'opposaient de plus en plus aux droits de douane; l'opposition et les pressions de l'industrie; un besoin pour l'acier

et l'aluminium canadiens; et, peut-être, un geste de bonne foi de l'administration américaine à la suite de l'arrestation par le Canada d'une dirigeante de Huawei à la demande des États-Unis.

Les participants convenaient presque tous que la levée de ces droits de douane était une bonne nouvelle pour le Canada, mais on supposait aussi que d'autres questions feraient surface sur le front des relations entre le Canada et les États-Unis, notamment en raison de l'imprévisibilité de l'administration américaine et des développements potentiels dans l'affaire Huawei. À Calgary, les principaux enjeux sur lesquels les participants pensent que le gouvernement canadien devra se pencher avec le gouvernement des États-Unis sont les pipelines, la sécurité frontalière, l'immigration, les pêches et le bois d'œuvre, les questions environnementales, la souveraineté dans l'Arctique, la neutralité du Web et le dossier Huawei.

## 7. Pêches

Les questions de cette section ont été abordées avec les participants de tous les endroits, sauf Ottawa et Calgary.

### Signification de l'accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones

Pour les participants, l'expression « accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones » était le plus souvent associée à un accès avantageux aux pêches. Les exemples comprennent les suivants :

- le droit de pêcher en premier ou avant les autres pêcheurs;
- le droit de pêcher plus longtemps que les autres pêcheurs (p. ex., toute l'année ou à l'extérieur des périodes prescrites pour la pêche);
- le droit de pêcher sans restrictions sur les prises (p. ex., aucun quota);
- ne pas être assujéti aux exigences habituelles de permis (p. ex., capacité de pêcher sans permis);
- le droit de vendre du poisson à l'échelle commerciale (p. ex., au-delà des besoins de subsistance ou des besoins personnels).

Pour certains participants, l'expression leur faisait aussi penser à des idées liées à ce qui suit :

- la protection des styles de vie autochtones;
- la reconnaissance des droits traditionnels ou ancestraux;
- la réconciliation avec les peuples autochtones;
- le contrôle de l'accès commercial aux pêches.

### Réaction à l'« accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones »

Après avoir posé aux participants une question ouverte concernant la signification de l'expression pour eux, on leur a fourni la description suivante et on leur a demandé d'y réagir.

Un « accès prioritaire aux pêches » pour les Autochtones peut prendre plusieurs formes, selon les circonstances. Par exemple, « prioritaire » pourrait signifier que les communautés autochtones pêchent en premier sur leur territoire traditionnel jusqu'à ce qu'elles atteignent un certain quota, avant que les pêcheurs commerciaux et les autres ne puissent y avoir accès; ou qu'elles puissent

pêcher le poisson selon leurs pratiques de pêche traditionnelles qui se distinguent de celles d'autres pêcheurs.

La plupart des participants ont laissé entendre que c'était raisonnable, ou une bonne chose, étant donné que les peuples autochtones étaient les premiers occupants du territoire. Certains ont ajouté que de telles mesures sont importantes comme moyen de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones. D'autres ont reconnu l'importance d'un « accès prioritaire aux pêches », mais ont suggéré qu'il était nécessaire d'adopter des règles et des règlements de base pour assurer une saine gestion des pêches (p. ex., réglementer les stocks). Certains participants (principalement ceux d'Etobicoke/Scarborough) n'ont exprimé aucun point de vue particulier sur le sujet, tandis que d'autres étaient d'avis que les mêmes règles et normes devraient s'appliquer à tous les pêcheurs.

### **Avantages et préoccupations relativement à l'accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones**

On a demandé aux participants d'indiquer comment ils pensent que l'accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones peut profiter au Canada et d'exprimer leurs préoccupations, le cas échéant. Parmi les avantages mentionnés, il y avait notamment la possibilité de favoriser les efforts de réconciliation, d'améliorer la gestion des pêches (fondée, en partie, sur l'idée que des pratiques respectueuses de l'environnement peuvent être apprises des peuples autochtones), d'aider les communautés autochtones à prospérer et de stimuler la culture autochtone.

Les préoccupations relatives à l'accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones concernaient principalement la surveillance et la gestion de l'accès prioritaire afin de prévenir les abus, en particulier la surpêche à des fins commerciales. Certains participants ont dit qu'ils n'avaient aucune inquiétude quant à la surveillance nécessaire pour prévenir les abus et évaluer les impacts environnementaux. À ce sujet, certains participants voulaient savoir si les communautés autochtones assureraient elles-mêmes la surveillance ou si une organisation externe (p. ex., le gouvernement fédéral) y participerait. D'autres se sont dits préoccupés par le manque perçu d'équité envers les autres pêcheurs si l'on donne un accès prioritaire aux peuples autochtones.

Les participants ont ensuite reçu les renseignements suivants au sujet des droits des Autochtones :

La Constitution reconnaît et confirme les droits ancestraux et les droits issus de traités des peuples autochtones. Pour les fins de cette conversation, nous les appellerons les droits des Autochtones. Certains Autochtones sont allés devant les tribunaux pour faire valoir ces droits. Au fil du temps, les tribunaux ont orienté le champ d'application des divers droits des Autochtones en matière de pêches, y compris, par exemple, le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles et, dans certains cas, pour vendre le poisson. Ces droits ne sont pas illimités; ils sont assujettis à des restrictions visant à servir des intérêts publics importants, comme la conservation de stocks de poisson et des mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de la population. Le gouvernement du Canada doit travailler avec les groupes autochtones pour s'assurer de minimiser les répercussions de telles restrictions sur les droits des Autochtones. Ainsi, la priorité des droits des Autochtones peut être conservée, tout en maintenant un équilibre raisonnable avec d'autres intérêts publics importants.

L'opinion des participants au sujet de l'accès prioritaire aux pêches pour les Autochtones n'a pas changé après avoir reçu ces renseignements. Cependant, certains ont dit qu'ils aimeraient obtenir

plus d'information sur cette question avant de se faire une opinion définitive. Ces informations comprenaient les questions suivantes :

- si les peuples autochtones qui s'engagent dans la pêche commerciale doivent payer des taxes et de l'impôt;
- y a-t-il des circonstances dans lesquelles les pêcheurs autochtones seraient réglementés de manière semblable aux autres pêcheurs commerciaux;
- y a-t-il des limites ou des plafonds sur la quantité de poisson pouvant être pêché par les peuples autochtones;
- qui surveillera les niveaux de stock dans les eaux où pêchent les peuples autochtones;
- y a-t-il des limites aux façons dont les peuples autochtones peuvent pêcher (p. ex., restrictions sur la taille des filets utilisés).

### Cogestion des pêches

Les participants ont réagi favorablement à l'idée que les communautés autochtones participent au processus décisionnel et à la gestion des pêches dans leurs territoires traditionnels.

Les participants ont ensuite reçu la description suivante de la « cogestion » :

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Cela peut vouloir dire partager la gestion des ressources naturelles et les avantages qui s'y rattachent, comme le poisson. En vertu de la *Loi sur les pêches*, le ministre des Pêches et des Océans possède seul le pouvoir de prendre des décisions concernant qui peut pêcher quel type de poissons et à quel endroit. En même temps, l'article 35 de la Constitution protège les droits des Autochtones de pêcher et impose certaines restrictions sur la capacité du ministre des Pêches et des Océans de réglementer ces droits. Pour favoriser la réconciliation, une communauté ou une organisation autochtone et le gouvernement fédéral partagent, dans certains secteurs, la gestion des pêches; on parle dans ce cas de cogestion.

Les avantages perçus associés à la « cogestion des pêches » comprenaient les suivants : assurer une meilleure gestion des ressources naturelles découlant de la coopération, tirer parti des connaissances des peuples autochtones en matière de pêche, favoriser la réconciliation, établir un modèle pour gérer les relations avec les peuples autochtones de façon plus générale (c.-à-d. dans d'autres domaines) et améliorer la réputation et l'image du Canada à l'échelle internationale en ce qui a trait à ses relations avec les peuples autochtones.

Parmi les préoccupations associées à cette approche, mentionnons ce qui suit : assurer une approche équilibrée qui tienne compte également du point de vue des pêcheurs non autochtones, maintenir la transparence du processus de cogestion, s'assurer que la cogestion n'est pas perçue comme une relation d'égalité entre les partenaires (crainte fondée sur le sentiment que le Canada devrait être le partenaire principal dans la relation), et éviter que des personnes non autochtones puissent revendiquer le statut autochtone afin de bénéficier d'avantages découlant de la cogestion. En plus de ces préoccupations, certains participants se sont demandé ce qui se passerait en cas de désaccord entre les cogestionnaires (p. ex., mécanismes de règlement des différends).

Quelques participants ont laissé entendre que le gouvernement fédéral pourrait atténuer ces préoccupations en consultant également les pêcheurs non autochtones lorsqu'il s'agit de partager la gestion des pêches, en respectant et en écoutant les pêcheurs autochtones tout en respectant

les droits d'autres pêcheurs, et en faisant attention de ne pas prendre de décisions hâtives qui pourraient être renversées par la suite.

## 8. Messages concernant les vaccins

Les questions de cette section ont été abordées avec les participants de tous les endroits, sauf Calgary.

### Importance des vaccins

Les participants étaient pratiquement tous unanimes pour dire que les vaccins sont importants dans la prévention des maladies. Ils ont notamment invoqué les raisons suivantes : les preuves de l'efficacité des vaccins pour prévenir des épidémies et contrôler la propagation de maladies comme la rougeole et la poliomyélite, ainsi que la résurgence de ces maladies lorsque les taux de vaccination diminuent. Les participants ont également régulièrement souligné l'importance de l'immunité collective pour prévenir la propagation des maladies (c.-à-d. se faire vacciner sert non seulement à nous protéger, mais aussi à protéger d'autres personnes qui ne se font pas vacciner).

Lorsque les participants exprimaient un certain scepticisme quant à l'efficacité des vaccins, ils ne se montraient pas pour autant complètement opposés à leur efficacité. Ils faisaient plutôt part de doutes, de préoccupations ou d'expériences spécifiques, y compris de ce qui suit :

- des doutes quant à la nécessité de vacciner tout le monde et pour toutes les maladies (p. ex., c'est important pour les enfants et pour prévenir des maladies comme la poliomyélite et la rougeole, mais pas nécessairement pour prévenir la grippe);
- des préoccupations concernant l'injection de virus ou de bactéries dans le corps d'une personne;
- des préoccupations au sujet du manque d'information sur le contenu ou les ingrédients de certains vaccins;
- une expérience personnelle ou des preuves anecdotiques concernant les réactions allergiques ou les maladies causées par les vaccins.

### Réaction au document distribué concernant les vaccins

Les participants ont reçu un document contenant différents éléments d'information sur les vaccins et on leur a demandé d'identifier ce qui les rassurait, ce qui les inquiétait et ce qu'ils trouvaient déroutant ou peu clair.

Dans l'ensemble, les participants ont eu des réactions soit positives, soit neutres, et ont indiqué à maintes reprises que le document était clair et facile à comprendre. Pour ce qui est de l'impact, les renseignements ont permis, pour la plupart des participants, de renforcer ou de confirmer leurs opinions sur les vaccins (qui étaient extrêmement positives). L'information n'a pas eu tendance à semer de nouveaux doutes ou à atténuer les doutes existants, ni à fournir de nouveaux renseignements ou à influencer de manière positive ou négative les décisions relatives à la vaccination.

Les commentaires sur les renseignements précis sont fournis ci-dessous.

- **Autisme** : Bien que la plupart des participants n'aient exprimé aucune inquiétude au sujet d'un lien entre l'autisme et les vaccins, certains soupçonnent qu'un tel lien puisse exister sur la base de preuves anecdotiques (p. ex., des récits d'autisme diagnostiqué chez les enfants après la vaccination et qui pourrait donc peut-être attribuable à la vaccination).

Les participants qui soupçonnent l'existence d'un tel lien n'ont pas trouvé que les renseignements contenus dans ce paragraphe apaisaient leurs inquiétudes. De plus, pour certains participants qui ne croient pas du tout à un tel lien, les renseignements fournis ne seraient pas susceptibles de rassurer les gens qui ont des doutes. Les commentaires portaient précisément sur la référence à « plus de 50 études ... depuis les années 1990 » et l'affirmation selon laquelle « ces vastes recherches ont montré qu'il n'existe aucun lien causal entre le trouble du spectre de l'autisme (TSA) et les vaccins ou leurs ingrédients ». Des participants ont indiqué qu'ils ne jugeaient pas « exhaustives » plus de 50 études menées depuis les années 1990 et d'autres ont ajouté que la référence aux années 1990 donne l'impression que la recherche est désuète. Pour certains, en ne mentionnant pas les chercheurs, on ne parviendra pas à atténuer les doutes des personnes inquiètes.

- **Ingrédients** : La réaction à ce paragraphe portait principalement sur la dernière phrase : « La plupart des ingrédients (y compris les sels d'aluminium et le formaldéhyde) se trouvent à l'état naturel dans l'environnement, y compris dans le lait maternel, en quantités beaucoup plus grandes que dans les vaccins ». Cette phrase a suscité des réactions mitigées. Certains ont été rassurés par la référence aux ingrédients présents naturellement dans l'environnement, tandis que d'autres se souciaient de la référence à « la **plupart** des ingrédients » (c'est-à-dire pas tous), et de la référence spécifique au « formaldéhyde » et à l'« aluminium », même s'ils sont naturels. Pour certains, l'information soulevait d'autres questions telles que « comment le formaldéhyde entre-t-il dans le lait maternel? ». Quelques participants ont également indiqué qu'ils se sentaient rassurés par la référence à « la plus petite quantité possible de chaque ingrédient » utilisée dans chaque vaccin.
- **Sécurité** : La réaction à cette information avait tendance à être neutre, les participants indiquant à maintes reprises qu'ils le savaient déjà et que ce message n'influencerait pas leur décision de recourir ou non à la vaccination.
- **Réactions** : Pour bon nombre de participants, l'information sur les réactions possibles aux vaccins est claire, bien que quelques-uns aient ajouté que, à l'exception des statistiques sur la proportion d'effets indésirables, les renseignements sont généraux. Beaucoup ont réagi de manière positive aux statistiques fournies sur la proportion relative aux effets indésirables (soit quatre doses sur un million). L'information elle-même n'a pas atténué les préoccupations spécifiques au sujet des vaccins, tandis que la référence au fait de devoir « rester à la clinique de 20 à 40 minutes pour surveiller en cas de réaction grave » a suscité quelques questions sur le risque d'effets indésirables se produisant après cette période (c.-à-d. après avoir quitté le bureau).
- **Collectivité** : Selon bon nombre de participants, la plupart des renseignements fournis dans ce paragraphe étaient déjà connus (y compris l'immunité collective). Par conséquent, ils ne représentaient pas des renseignements supplémentaires pouvant aider les participants à comprendre pourquoi leur vaccination aide d'autres personnes qui ne peuvent pas être vaccinées. Le message n'influencerait pas non plus leur décision de recourir ou non à la



vaccination. Certains participants ont précisé que les femmes enceintes risquaient de faire une fausse couche ou d'accoucher d'un enfant mort-né si elles contractaient de graves maladies évitables par la vaccination.

### **Sources d'information au sujet des vaccins**

Les participants ont collectivement fait mention de diverses sources qu'ils consulteraient pour obtenir de l'information sur les vaccins. Ils se tourneraient le plus souvent vers leur médecin de famille ou un fournisseur de soins de santé (les participants pensaient tous qu'ils pouvaient poser des questions au fournisseur de soins de santé au sujet des vaccins). Parmi les autres sources d'information, mentionnons les suivantes :

- Google
- Santé Canada
- Agences de santé publiques du Canada de divers ordres de gouvernement
- Pharmaciens
- Immunologistes
- Clinique Mayo
- Web MD
- Le Canadian College of Naturopathic Medicine
- Le Collège des médecins du Canada
- Monographies des produits
- Centres locaux de services communautaires (CLSC) (mentionné à Québec)

### **Suggestions pour encourager les Canadiens à se faire vacciner**

Les participants à Ottawa et à Québec ont été interrogés sur des moyens efficaces d'encourager les Canadiens à se faire vacciner. Parmi les suggestions, mentionnons les suivantes :

- organiser des campagnes de publicité et de sensibilisation, axées sur la responsabilité sociale, en essayant de cibler les personnes qui s'opposent aux vaccins en leur fournissant de l'information, et en ciblant les néo-Canadiens qui viennent de pays où les programmes de vaccination peuvent être moins répandus ou inexistant;
- envoyer des rappels ou des mises à jour sur l'importance de la vaccination (p. ex., pendant la saison de la grippe);
- fournir des vaccins gratuits ou un allègement fiscal pour se faire vacciner;
- faciliter le processus (p. ex., vaccination en milieu de travail, accès facile aux cliniques, pauses au travail pour aller se faire vacciner);
- fournir des données sur le suivi des effets indésirables;
- fournir des données sur les taux de mortalité attribuables aux maladies évitables par la vaccination.

### **Points de vue mitigés sur les sanctions pour ne pas s'être fait vacciner**

Les participants à Ottawa et à Québec ont exprimé des opinions mitigées par rapport à l'imposition de sanctions pour ne pas s'être fait vacciner (c.-à-d. certains sont en faveur, d'autres s'y opposent ou sont indécis). Les personnes en faveur de sanctions jugeaient qu'elles représentaient des conséquences de la non-vaccination (p. ex., si vous ne faites pas vacciner votre enfant, ce dernier

ne peut pas être envoyé à l'école/vous devez vous engager à faire l'école à la maison, si vous ne vous faites pas vacciner, vous devez travailler de la maison). Certains se montraient favorables aux sanctions imposées seulement aux personnes qui travaillent auprès de populations vulnérables (p. ex., les malades, les personnes âgées, les enfants) et qui choisissent de ne pas être vaccinées. Cela comprendrait, par exemple, les travailleurs de première ligne en santé, les travailleurs des centres de soins palliatifs et les enseignants. Enfin, certains étaient d'avis que l'imposition de sanctions devait être fondée sur la gravité de la maladie (p. ex., des sanctions pour ne pas se faire vacciner contre la poliomyélite ou la rougeole, mais aucune sanction pour le refus de se faire vacciner contre la grippe).

Ceux qui se montraient incertains ou opposés à l'idée d'imposer des sanctions avaient tendance à dire que la priorité devrait être accordée à la persuasion. Des participants ont également indiqué que l'imposition de sanctions risquait d'entraîner des contestations judiciaires.

## 9. Ceintures de sécurité dans les autobus scolaires

Les questions de cette section ont été abordées avec les participants de Calgary et de Prince George.

### Connaissances liées aux ceintures de sécurité dans les autobus scolaires

Presque tout le monde à Calgary, et quelques participants à Prince George, ont dit qu'ils avaient vu, lu ou entendu quelque chose au sujet des ceintures de sécurité dans les autobus scolaires. L'accident d'autobus survenu l'an dernier en Saskatchewan impliquant une équipe de hockey a été régulièrement mentionné lorsqu'on a demandé aux participants ce qu'ils se souvenaient d'avoir entendu. La plupart des participants estiment que les gouvernements fédéral et provinciaux sont responsables des règlements relatifs aux ceintures de sécurité dans les autobus scolaires, bien que personne ne sait avec certitude comment ces pouvoirs sont répartis entre les deux ordres de gouvernement. Quelques personnes croient que le règlement pourrait être adopté par le gouvernement fédéral, puis mis en œuvre et appliqué par les gouvernements provinciaux.

### Points de vue sur l'ajout de ceintures de sécurité aux autobus scolaires

Les participants étaient tous d'avis que l'ajout de ceintures de sécurité aux autobus scolaires était une « bonne idée », « qui aurait dû être mise en œuvre il y a longtemps ». Les points de vue étaient partagés quant à savoir si les ceintures de sécurité ne devraient s'appliquer qu'aux nouveaux autobus scolaires ou à tous les autobus scolaires existants. Certains estimaient que tout règlement de sécurité ne devrait s'appliquer qu'aux nouveaux autobus, tandis que d'autres jugeaient qu'il devrait viser tous les autobus scolaires. Ceux qui étaient en faveur de l'application du règlement aux nouveaux autobus scolaires seulement étaient susceptibles de mentionner le coût associé à l'ajout de ceintures de sécurité aux vieux autobus scolaires, qui serait sûrement très élevé. Ceux qui étaient en faveur de l'application du règlement à tous les autobus ont fait mention de problèmes qui, selon eux, pourraient survenir si tous les autobus scolaires n'étaient pas assujettis aux mêmes règlements concernant les ceintures de sécurité (c.-à-d. les écoles qui ont des autobus plus anciens sans ceinture de sécurité et les écoles qui ont de nouveaux autobus avec ceintures de sécurité).

## Annexe

### 1. Questionnaire de recrutement

#### Specifications

- Recruter 11 participants.
- Les participants recevront 100 \$ en contrepartie de leur participation.
- Les groupes dureront deux heures.
- Langue :
  - Les groupes se tiendront en français à Québec.
  - Un groupe à Ottawa se tiendra en français et l'autre en anglais.
  - Les groupes se tiendront en anglais dans les autres villes.

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
<b>Etobicoke / Scarborough</b>	<b>Etobicoke / Scarborough</b>	<b>Saint John, NB</b>	<b>Saint John, NB</b>	<b>Quebec City</b>	<b>Quebec City</b>
8 mai 17 h 30 HOMME	8 mai 19 h 30 FEMME	14 mai 17 h 30 FEMME	14 mai 19 h 30 HOMME	15 mai 17 h 30 HOMME	15 mai 19 h 30 FEMME
Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9	Groupe 10	Groupe 11	Groupe 12
<b>Ottawa</b>	<b>Ottawa</b>	<b>Calgary</b>	<b>Calgary</b>	<b>Prince George</b>	<b>Prince George</b>
21 mai 17 h 30 ANGLAIS	21 mai 19 h 30 FRANCAIS	28 mai 17 h 30 FEMME	28 mai 19 h 30 HOMME	29 mai 17 h 30 HOMME	29 mai 19 h 30 FEMME

- En plus d'une segmentation par sexe (partout sauf Ottawa), tous les groupes comprendront une diversité de participants choisis en fonction de leur âge, de leur sexe, de leur situation d'emploi et de leur niveau de scolarité.

## Questionnaire

---

### A. Introduction

Bonjour/Hello, je m'appelle [INSÉRER]. Préférez-vous continuer en français ou en anglais? / Would you prefer to continue in English or French?

Je communique avec vous au nom de CRC Recherches, une maison de recherche canadienne. Le gouvernement du Canada a retenu nos services pour réaliser une série de groupes de discussion afin d'explorer des questions qui intéressent la population canadienne. Chaque groupe de discussion durera au plus deux heures et les participants et participantes recevront une somme en argent comptant en guise de remerciement pour le temps consacré à l'étude.

[NOTE À L'INTENTION DE L'INTERVIEWEUR : POUR LES GROUPES ANGLAIS, SI LE PARTICIPANT PRÉFÈRE CONTINUER EN FRANÇAIS, VEUILLEZ LUI DIRE CECI : « Malheureusement, nous recherchons des gens qui parlent anglais pour participer à ces groupes de discussion. Désirez-vous participer à la discussion en anglais? ». IF YES, CONTINUE. IF NO, TERMINATE AND SAY: Nous vous remercions de votre intérêt. » POUR LES GROUPES FRANÇAIS, SI LE PARTICIPANT PRÉFÈRE CONTINUER EN ANGLAIS, VEUILLEZ LUI DIRE CECI : « Unfortunately, we are looking for people who speak French to participate in this discussion group. Would you be willing to participate in the discussion in English? IF YES, CONTINUE. IF NO, TERMINATE AND SAY: We thank you for your interest. »]

La participation est tout à fait volontaire. Nous voulons connaître vos opinions. Nous ne tenterons pas de vous vendre quoi que ce soit, ni de vous faire changer d'avis. La discussion prendra la forme d'une table ronde qu'animerait un(e) professionnel(le) de la recherche et à laquelle prendront part jusqu'à huit participants. Toutes les opinions exprimées demeureront anonymes et serviront aux fins de l'étude seulement, conformément aux lois visant à protéger la confidentialité de vos renseignements.

[NOTE À L'INTERVIEWEUR : SI LE/LA PARTICIPANT(E) POSE UNE QUESTION AU SUJET DES LOIS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, DIRE : « Les renseignements recueillis dans le cadre de l'étude sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, une loi du gouvernement du Canada, ainsi qu'aux dispositions des lois provinciales pertinentes dans ce domaine. »]

Avant de vous inviter à participer au groupe de discussion, nous devons vous poser quelques questions pour veiller à ce que chaque groupe réunisse différents types de personnes. Les questions devraient prendre cinq minutes. Me permettez-vous de continuer?

Oui	<b>CONTINUER</b>
Non	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>

## B. Qualification

1. Est-ce que vous-même ou un membre de votre foyer ou de votre famille immédiate travaillez/travaille pour...? **LIRE LA LISTE**

Une maison de recherche, une société de relations publiques ou une agence de publicité  
Les médias (radio, télévision, journaux, revues, etc.)  
Un ministère ou un organisme fédéral ou provincial  
Un parti politique

Oui	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>
Non	<b>CONTINUER</b>

2. Inscrire le sexe selon vos observations. **SEGMENTATION DES GROUPES PAR SEXE PARTOUT SAUF OTTAWA.**

Femme  
Homme

3. Êtes-vous un(e) citoyen(ne) canadien(ne) d'au moins 18 ans qui habite normalement dans la ville de [INSÉRER LA VILLE]?

Oui	<b>CONTINUER</b>
Non	<b>POSER Q3b</b>
Ne sait pas/Refus	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>

- 3b. Y a-t-il une autre personne dans votre ménage qui est âgée d'au moins 18 ans?

Oui	DEMANDER DE PARLER À LA PERSONNE; RETOURNER À L'INTRODUCTION
Non	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>
Ne sait pas/Refus	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>

4. Depuis quand habitez-vous à [INSÉRER LA VILLE]?

Depuis moins de deux ans	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>
Depuis au moins deux ans	<b>CONTINUER</b>
Ne sait pas/Refus	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>

5. Nous devons discuter avec des participants de différents groupes d'âge. Puis-je savoir quel âge vous avez? **INSCRIRE ET CATÉGORISER**

Moins de 18 ans	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>
De 18 à 24 ans	
De 25 à 34 ans	
De 35 à 44 ans	
De 45 à 54 ans	
De 55 à 64 ans	
De 65 à 74 ans	
75 ans et plus	<b>REMERCIER/METTRE FIN</b>

6. En vous incluant, combien de personnes de 18 ans et plus habitent sous votre toit?

Une	
Deux	<b>PASSER À Q8</b>
Trois	<b>PASSER À Q8</b>
Quatre ou plus	<b>PASSER À Q8</b>

**S'IL N'Y A QU'UNE SEULE PERSONNE DANS LE MÉNAGE À LA Q6, DEMANDER :**

7. Laquelle des catégories suivantes correspond le mieux à votre revenu personnel annuel total, avant taxes, pour 2018? **OBTENIR UNE COMPOSITION VARIÉE**

Moins de 20 000 \$
De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$

De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$  
De 60 000 \$ à moins de 75 000 \$  
De 75 000 \$ à moins de 100 000 \$  
De 100 000 \$ à moins de 150 000 \$  
Plus de 150,000 \$  
REFUS/NE SAIT PAS

**S'IL Y A PLUS D'UNE PERSONNE DANS LE MÉNAGE À LA Q6, DEMANDER :**

8. Laquelle des catégories suivantes correspond le mieux au revenu annuel total, avant taxes, de l'ensemble des membres de votre ménage, pour 2018? **OBTENIR UNE COMPOSITION VARIÉE**

Moins de 20 000 \$  
De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$  
De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$  
De 60 000 \$ à moins de 75 000 \$  
De 75 000 \$ à moins de 100 000 \$  
De 100 000 \$ à moins de 150 000 \$  
Plus de 150,000 \$  
REFUS/NE SAIT PAS

**DEMANDER À TOUS**

9. Laquelle des situations suivantes décrit le mieux votre situation d'emploi? **OBTENIR UNE COMPOSITION VARIÉE**

Personne travaillant à temps plein (35 heures ou plus)  
Personne travaillant à temps partiel (moins de 35 heures)  
Personne à la maison  
Personne aux études  
Personne à la retraite  
Personne au chômage

10. Quelle est votre occupation à l'heure actuelle? **INSCRIRE :**

Type d'emploi : \_\_\_\_\_  
Type d'entreprise : \_\_\_\_\_

11. Pouvez-vous me dire quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint? **OBTENIR UNE COMPOSITION VARIÉE**

Études secondaires partielles  
Études secondaires terminées  
Apprentissage enregistré ou diplôme ou certificat d'une école de métiers  
Collège, CEGEP, ou certificat ou diplôme non universitaire  
Certificat universitaire ou diplôme inférieur au baccalauréat  
Baccalauréat

Certificat universitaire supérieur au baccalauréat

12. Les participants aux groupes de discussion doivent faire part de leurs opinions et de leurs réflexions. Dans quelle mesure êtes-vous à l'aise de partager votre opinion en groupe? Diriez-vous que vous êtes...?

Très à l'aise  
Plutôt à l'aise  
Pas très à l'aise  
Très mal à l'aise

**AU MOINS 5 PAR GROUPE**

13. Avez-vous déjà participé à un groupe de discussion organisé à l'avance sur un sujet en particulier et reçu une somme d'argent en échange de votre participation?

Oui  
Non

**PASSER À Q16**

14. À quand remonte votre dernière participation à un groupe de discussion?

Il y a moins de six mois  
Il y a plus de six mois

**METTRE FIN**

15. À combien de groupes de discussion avez-vous participé au cours des cinq dernières années?

Moins de 5  
5 ou plus

**METTRE FIN**

16. Le groupe de discussion sera enregistré sur bande audio ou vidéo. Ces enregistrements nous aideront à analyser les constats et à rédiger le rapport. Les résultats des discussions seront regroupés dans le même rapport de recherche et les participants ne seront identifiés d'aucune façon. Ni votre nom ni vos commentaires ne figureront dans le rapport de recherche. Est-ce que cela vous convient?

Oui  
Non

**CONTINUER**  
**REMERCIER/METTRE FIN**

17. Des représentants du gouvernement du Canada qui ont pris part au projet pourraient observer le déroulement du groupe de discussion. Ils ne participeront pas à la discussion et ne connaîtront pas votre nom au complet, seulement votre prénom. Est-ce que cela vous convient?

Oui  
Non

**CONTINUER**  
**REMERCIER/METTRE FIN**

### C. INVITATION À PARTICIPER

J'aimerais vous inviter à participer à un groupe de discussion au cours duquel vous ferez part de vos opinions dans le cadre d'une discussion qui réunira d'autres Canadiens de votre collectivité. Le



groupe de discussion sera dirigé par un chercheur de Phoenix SPI, une maison nationale de recherche sur l'opinion publique. La discussion se déroulera le **[JOUR] [DATE]**, à **[HEURE]** et durera deux heures. Les participants recevront 100 \$ en contrepartie du temps consacré. Aimerez-vous y participer?

Oui

Non

**METTRE FIN**

Avez-vous un crayon à portée de la main? Je vais vous donner l'adresse où aura lieu le groupe de discussion. Il se tiendra au \_\_\_\_\_ **[INSÉRER L'ÉTABLISSEMENT]**. J'aimerais vous rappeler que la discussion aura lieu à **[HEURE]** le **[DATE]**. Nous demandons aux participants d'arriver 15 minutes d'avance.

À votre arrivée, vous devrez présenter une pièce d'identité avec photo; n'oubliez pas d'en apporter une (p. ex., un permis de conduire). Si vous avez besoin de lunettes pour lire, nous vous prions de les apporter avec vous. Les participants pourraient être invités à examiner des documents en **[FRANÇAIS/ANGLAIS]** au cours de la séance.

Comme je l'ai mentionné, la discussion sera enregistrée sur bande audio ou vidéo pour les fins de la recherche et des représentants de l'équipe de recherche du gouvernement du Canada observeront le déroulement de la séance d'une pièce voisine. Vous devrez signer un formulaire de consentement pour être filmé(e) pendant le groupe de discussion. Les enregistrements seront utilisés seulement par l'équipe de recherche de Phoenix SPI et ne seront remis à personne d'autre. Tous les renseignements recueillis lors du groupe de discussion demeureront anonymes et ne serviront qu'à des fins de recherche conformément aux dispositions des lois visant à protéger vos renseignements personnels.

Étant donné que nous n'invitons qu'un petit nombre de personnes, votre participation est très importante pour nous. S'il vous est impossible d'être présent(e), pour une raison ou pour une autre, merci de communiquer avec nous afin que nous puissions trouver quelqu'un pour vous remplacer. Vous pouvez nous joindre à nos bureaux au **[INSÉRER LE NUMÉRO]**. Demandez de parler à **[INSÉRER LE NOM]**.

Un représentant vous téléphonera la veille du groupe de discussion pour vous en rappeler la tenue.

Afin que nous puissions communiquer avec vous la veille ou en cas de changements à l'horaire, pourriez-vous nous fournir votre nom et vos coordonnées?

Prénom :

Nom de famille :

Numéro de téléphone (jour) :

Numéro de téléphone (soir) :

---

---

---

---

## 2. Guide du modérateur

### **INTRODUCTION (10 minutes)**

### **NOUVELLES DU GC (5 minutes; 10 minutes à Ottawa et à Prince George)**

- Ces derniers temps, qu'avez-vous vu, lu ou entendu au sujet du gouvernement du Canada?

#### POSER LES QUESTIONS DE CETTE SECTION À PRINCE GEORGE

- Est-ce que quelqu'un a entendu quoi que ce soit au sujet du blanchiment d'argent ces derniers temps?
- Est-ce qu'il s'agit d'un problème en Colombie-Britannique?
  - Expliquez-moi le concept. Quel est le problème précisément avec le blanchiment d'argent?
- À quel point le problème est-il important comparativement à d'autres enjeux?
- Le gouvernement du Canada a-t-il fait quelque chose à ce sujet?

#### ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN

Dans son budget du printemps, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il consacrerait 70 millions de dollars à des initiatives pour lutter contre le blanchiment d'argent, notamment à des enquêtes de l'ARC et de la GRC, particulièrement dans le secteur immobilier.

- S'agit-il d'une somme trop importante, d'une somme suffisante ou est-ce que le gouvernement fédéral doit faire davantage à cet égard?

### **ACIER (15 minutes) VERSION POUR OTTAWA ET CALGARY. NE PAS POSER LES QUESTIONS À PRINCE GEORGE**

- Est-ce que quelqu'un a entendu quoi que ce soit au sujet des tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium ces derniers temps? Qu'avez-vous entendu?

#### ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN

Comme vous le savez peut-être déjà, le gouvernement des États-Unis a annoncé récemment la levée des tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium qui étaient en place depuis l'an dernier.

- Faisons semblant que j'étais à l'extérieur du Canada dans les dernières années. Donnez-moi toute l'historique de ces tarifs douaniers. Pourquoi ont-ils été imposés et comment a réagi le gouvernement canadien?
- Pourquoi pensez-vous que le gouvernement des États-Unis a accepté de les lever?

- La levée de ces tarifs douaniers est-elle une bonne nouvelle ou une mauvaise nouvelle pour le Canada?
- Maintenant que l'ALENA et les tarifs douaniers sont des enjeux réglés, vous attendez-vous à ce que le Canada et les États-Unis entretiennent des relations commerciales harmonieuses au cours de la prochaine année, ou pensez-vous que d'autres enjeux sont susceptibles de se présenter?
- À partir de maintenant, quels sont, s'il y a lieu, les principaux enjeux sur lesquels le gouvernement canadien doit, selon vous, travailler avec le gouvernement américain?

**ENJEUX LOCAUX (25 minutes) POSER LES QUESTIONS SEULEMENT À OTTAWA**

- Quels sont les défis les plus importants à l'échelle locale pour la ville d'Ottawa à l'heure actuelle?
- Parmi les choses qu'a faites le gouvernement fédéral ces dernières années, qu'est-ce qui a eu des retombées positives, s'il y a lieu, pour la ville d'Ottawa?
- Parmi les choses qu'a faites le gouvernement fédéral ces dernières années, qu'est-ce qui a eu des conséquences négatives, s'il y a lieu, pour la ville d'Ottawa?
- Quelles sont les infrastructures locales les plus nécessaires à Ottawa?
- (Lire un par un les enjeux locaux suivants et demander aux gens ce qu'ils ont entendu à ce sujet. Savent-ils ce qu'a fait le gouvernement du Canada à cet égard ou connaissent-ils sa position sur cette question?) Dans quelle mesure cet enjeu est-il important pour vous personnellement?
  - La construction d'un autre pont entre Ottawa et Gatineau
  - Le réaménagement des plaines LeBreton
  - Le système de train léger d'Ottawa
- Maintenant que nous avons parlé un peu des enjeux locaux, quelle devrait être, selon vous, la plus grande priorité du gouvernement du Canada en ce qui concerne Ottawa et ses résidents? Pourquoi dites-vous cela?

**ENVIRONNEMENT (15 minutes) VERSION POUR QUÉBEC, SAINT JOHN ET OTTAWA**

- Qu'est-ce que vous avez vu, lu ou entendu au sujet de l'environnement, ces derniers temps?
  - Et avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit au sujet du gouvernement du Canada et de l'environnement, ces derniers temps?
- Est-ce que quelqu'un a entendu parler du « Nouveau deal vert » des États-Unis? De quoi s'agit-il?

- (Si les participants en ont entendu parler) Est-ce que c'est le genre de chose que le Canada devrait faire?

#### DOCUMENT À DISTRIBUER

Je vais vous remettre un document contenant certains grands objectifs concernant l'environnement que le gouvernement du Canada pourrait chercher à atteindre. J'aimerais que vous encercliez les deux ou trois objectifs qui comptent le plus pour vous. Je sais que les noms sont semblables et assez généraux, mais j'aimerais savoir lesquels retiennent le plus votre attention et vous incitent à penser que « oui, c'est quelque chose que devrait faire le gouvernement et j'aimerais en savoir davantage à ce sujet ». Si aucun d'entre eux ne vous interpelle, n'encercliez rien. Si vous préférez une variante de l'un ou l'autre de ces objectifs ou si vous avez une autre idée, veuillez l'écrire au bas de la page.

Plan d'action pour un meilleur avenir

L'avenir propre du Canada

Accord environnemental canadien

Un Canada propre

Plan pour une économie propre

Stratégie pour une croissance propre

Plan d'action sur le climat

Cadre sur les changements climatiques

Interventions en cas d'urgence climatique

Plan vert

Stratégie de réduction de la pollution

Plan de prospérité intelligente

- Vous avez peut-être encerclé plus d'un élément, mais j'aimerais que vous choisissiez tous celui que vous préférez et que vous me disiez ensuite pourquoi vous l'avez choisi. Quels mots en particulier ont retenu votre attention? Qu'est-ce qu'ils évoquaient pour vous?
- Y a-t-il des noms que vous n'aimiez pas dans la liste?
- Quelques éléments utilisaient le mot « propre », un autre employait le mot « vert ». Voyez-vous une différence entre les deux termes?
- Que pensent les gens de l'utilisation de termes comme « cadre », « plan », « stratégie », « Accord », « plan d'action »? Lequel de ces termes vous donne le plus l'impression que le gouvernement prend des mesures pour s'attaquer à la question?
- Un enjeu particulier concerne les plastiques et la pollution plastique. Est-ce que quelqu'un en a entendu parler?
- Parmi les options suivantes, que préféreriez-vous que le gouvernement fasse :
  - Réduire la pollution plastique
  - Interdire la pollution plastique
  - Éliminer la pollution plastique

- Interdire les plastiques à usage unique

### **ENVIRONNEMENT (15 minutes)** VERSION DE PRINCE GEORGE

- Qu'avez-vous entendu au sujet de l'environnement ces derniers temps?
  - Est-ce que quelqu'un a entendu quelque chose de précis concernant la pollution plastique?
- Que pensez-vous des mesures que pourrait prendre le gouvernement du Canada pour interdire les plastiques à usage unique afin de réduire la pollution plastique?
  - Pourquoi est-ce important?
  - Quels en sont les inconvénients?
  - Quels effets positifs ou négatifs ces mesures pourraient-elles avoir sur l'économie?
- Qu'est-ce qui vous vient en tête lorsque vous pensez aux plastiques à usage unique qui devraient être interdits?
  - Certains types de plastique à usage unique qui sont souvent mentionnés sont les sacs de plastique, les bouteilles d'eau, les couvercles de contenants de café, les emballages de collations, les pailles, les emballages d'une portion individuelle de lait maternisé et les bâtonnets pour mélanger.
    - Dans cette liste, y a-t-il des types d'articles que l'on devrait interdire en premier?
    - Y a-t-il des choses (dans cette liste ou autres) qui ne devraient pas être interdites?

### **ACCORD DE PARIS (5 minutes)**

- Est-ce que quelqu'un a entendu parler de l'Accord de Paris sur le changement climatique? Comment l'expliqueriez-vous?
  - Quels pays font partie de l'Accord? (et lesquels n'en font pas partie?)
  - Savez-vous quelle est la cible du Canada?

### **ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN**

En vertu de l'Accord de Paris, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005.

- Pensez-vous que le Canada atteindra cette cible?
  - Quels facteurs pourraient avoir un effet sur la capacité du Canada d'atteindre cette cible?
- Pensez-vous qu'il est important que le Canada atteigne cette cible? Pourquoi/pourquoi pas?

### **TARIFICATION DE LA POLLUTION (30 minutes)** POSER LES QUESTIONS DE CETTE SECTION À ETOBICOKE/SCARBOROUGH, SAINT JOHN ET CALGARY

- Qu'est-ce que vous avez vu, lu ou entendu au sujet de l'environnement, ces derniers temps?

- Et avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit au sujet du gouvernement du Canada et de l'environnement, ces derniers temps?
- (SI LA TARIFICATION DE LA POLLUTION N'EST PAS SIGNALÉE : Avez-vous entendu parler; SI ELLE EST SIGNALÉE : Combien d'entre vous avez entendu parler) du plan du gouvernement du Canada pour tarifier la pollution? (mains levées)
  - PISTE : Et qu'est-ce que vous avez entendu récemment?

#### ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN

En 2016, le gouvernement du Canada, qui a annoncé un plan pour tarifier la pollution à l'échelle du pays, a demandé à chaque province de mettre au point son propre plan avant la fin de 2018. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il se chargera de mettre en application sa tarification de la pollution dans les quatre provinces qui n'ont toujours pas mis en œuvre leur système : l'Ontario, la Saskatchewan, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

#### LIRE POUR ETOBICOKE/SCARBOROUGH, OTTAWA ET SAINT JOHN

Dans le cadre de ce système, les tarifs que les gens et les entreprises devront payer seront fondés sur la quantité d'émissions de carbone qu'ils produisent. Tous les revenus perçus en/au [PROVINCE] demeureront en/au [PROVINCE] – 90 % seront remis directement aux résidents sous forme de mesure incitative, grâce à laquelle chaque foyer recevra en moyenne (Ontario : 300 \$; Saint John : 250 \$); 10 % seront remis aux petites entreprises, aux hôpitaux et aux écoles.

#### LIRE POUR CALGARY

Si l'Alberta met un terme à ses politiques de tarification de la pollution, le gouvernement du Canada appliquera une telle tarification en Alberta également.

Dans le cadre de ce système, les tarifs que les entreprises devront payer seront fondés sur la quantité d'émissions de carbone qu'elles produisent. Tous les revenus perçus en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, et possiblement en Alberta (si elle met un terme à ses politiques de tarification de la pollution), demeureront dans chacune de ces provinces – 90 % seront remis directement aux résidents sous forme de mesure incitative. En Saskatchewan, par exemple, chaque foyer recevra en moyenne 600 \$. De plus, 10 % seront remis aux petites entreprises, aux hôpitaux et aux écoles.

#### **INFORMATION CONTEXTUELLE POUR LE MODÉRATEUR :**

- Le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone attribue un prix à chaque tonne produite d'équivalents de dioxyde de carbone, et il comprend deux volets :
  1. Un système d'échange pour les grandes industries qu'on appelle le Système de tarification fondé sur le rendement;
  2. Une redevance réglementaire sur les combustibles.
- Même si la tarification de la pollution ne s'applique pas directement aux particuliers, le gouvernement s'attend à ce que certains coûts se répercutent sur les clients, par exemple dans le cadre des augmentations du prix du chauffage ou de l'électricité.
- Pour la plupart des familles (résidant dans ces quatre provinces), la valeur de la mesure incitative sera supérieure aux coûts consécutifs aux mesures de tarification de la pollution.

#### POSER LES QUESTIONS DE CETTE SECTION À SAINT JOHN ET ETOBICOKE/SCARBOROUGH

- Saviez-vous que les revenus découlant de la tarification de la pollution seraient retournés aux particuliers dans le cadre d'une mesure incitative?
- Est-ce que le système est clair – autrement dit, est-ce que vous estimez que vous comprenez le fonctionnement des mesures que le gouvernement fédéral prévoit prendre pour tarifier la pollution? (mains levées)
  - Comment expliqueriez-vous ce plan?
  - Quelles sont les parties du plan que vous estimez comprendre?
  - Quelles sont les parties du plan qui ne sont pas claires?
- Pour autant que vous sachiez, avez-vous ressenti les effets des mesures fédérales de tarification de la pollution sur le coût de la vie? À quels égards?
  - PISTE, AU BESOIN : Quels sont les éléments précis sur lesquels ces mesures ont eu un effet?
  - Si vous n'avez pas encore ressenti les effets de ces mesures, pensez-vous que vous en observerez les effets à l'avenir? À quels égards?
- Est-ce que les mesures fédérales de tarification de la pollution ont influé sur le prix de l'essence ici? De quelle façon?
  - SI LE PRIX A AUGMENTÉ : Le prix a augmenté de combien, environ?
  - SI LE PRIX A DIMINUÉ : Le prix a diminué de combien, environ?
  - Est-ce que vous avez changé vos habitudes de conduite en conséquence?
    - SI C'EST NON : Est-ce que vous croyez que vous changerez vos habitudes de conduite?

Maintenant, j'aimerais que nous discutons de l'incitatif à agir pour le climat...

- Avez-vous entendu que vous recevriez un incitatif à agir pour le climat qui débute cette année?
- Savez-vous comment vous recevrez l'incitatif?

#### ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN

Vous pouvez demander le paiement de votre incitatif à agir pour le climat lorsque vous faites votre déclaration de revenus et de prestations.

- Est-ce que l'un d'entre vous l'a demandé dans sa déclaration de revenus? (mains levées)
  - Avez-vous remarqué la somme que vous recevrez pour l'incitatif à agir pour le climat?

#### ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN

Les paiements des incitatifs à agir pour le climat en/au [PROVINCE] sont les suivants pour 2019 :

- (N.-B. : 128 \$; Ont. : 154 \$) pour un adulte seul ou le premier adulte dans un couple.
- (N.-B. : 64 \$; Ont. : 77 \$) pour le second adulte dans un couple. Les parents seuls recevront ce montant pour leur premier enfant.
- (N.-B. : 32 \$; Ont. : 38 \$) pour chaque enfant dans la famille (en commençant par le second enfant de parents seuls).

Dans le cadre de cette initiative, une famille de quatre personnes de/du [PROVINCE] recevra (N.-B. : 256 \$; Ont. : 307 \$) en 2019. Si l'on tient compte des diverses tailles et circonstances des ménages, un foyer de/du [PROVINCE] recevra en moyenne (N.-B. : 248 \$; Ont. : 300 \$).

- Pensez-vous que ce paiement sera plus important, moins important ou à peu près équivalent aux coûts découlant des mesures de tarification de la pollution?
- Le bureau du directeur parlementaire du budget estime que 80 % des foyers canadiens obtiendront, grâce à l'incitatif à agir pour le climat, une somme supérieure aux coûts associés à la tarification de la pollution; autrement dit, seuls les ménages les mieux nantis paieront davantage que ce qu'ils recevront. Est-ce que cela change votre perception?

Maintenant, si l'on aborde la question de manière plus large...

- De façon générale, que pensez-vous de l'idée de recourir au principe de la tarification de la pollution comme approche pour contribuer à réduire les émissions de carbone et pour lutter contre les changements climatiques?

POSER LES QUESTIONS DE CETTE SECTION À CALGARY

- Quels sont les aspects du système proposé que vous aimez?
- Quels sont les aspects du système proposé que vous n'aimez pas?
- Selon vous, quels seront les effets de ce système sur l'environnement?
- Selon vous, quels seront les effets de ce système sur l'économie?
- Selon vous, quels seront les effets de ce système sur vous personnellement?

**PIPELINES (20 minutes) POSER LES QUESTIONS DE CETTE SECTION À CALGARY ET À PRINCE GEORGE SEULEMENT**

- Qui a entendu parler du projet d'expansion du pipeline Trans Mountain (ou TMX)?
- Supposons que je me trouvais à l'extérieur du pays dans les dernières années. Expliquez-moi ce qui s'est passé avec ce projet.
  - (SI PERSONNE N'EST AU COURANT) Le pipeline actuel transporte d'Edmonton vers un terminal à Burnaby, en Colombie-Britannique, divers types de pétrole qui sont exportés vers des marchés étrangers. Le projet d'expansion mettra en place un pipeline combiné pour accroître la capacité du réseau.
- À qui appartient actuellement TMX?
  - (SI PERSONNE NE CONNAÎT LA RÉPONSE) Est-ce que quelqu'un se souvient que le gouvernement du Canada a fait l'acquisition de ce pipeline l'an dernier?
    - Quelle en était la raison?



- Que pensez-vous de sa décision de s'en porter acquéreur?
- Où en est ce projet?
  - PISTE : Est-ce que quelqu'un a entendu parler de la décision d'un tribunal à l'automne dernier qui exigeait des consultations supplémentaires?
  - PISTE : Est-ce que quelqu'un sait que le gouvernement du Canada s'est donné jusqu'au 18 juin pour décider s'il approuvait ou non le projet d'expansion TMX?
- Dans l'ensemble, que pensez-vous de ce projet?
  - Préférez-vous qu'il aille de l'avant ou non? Pourquoi/pourquoi pas?
  - Vous attendez-vous à ce que ce projet aille de l'avant ou non? Pourquoi/pourquoi pas?
- La stratégie du gouvernement du Canada en matière d'énergie et d'environnement comprend l'approbation de certains pipelines (comme le TMX), une tarification nationale de la pollution par le carbone et une meilleure protection de nos océans. Certains soutiennent que cette stratégie ne fonctionnera que si toutes les provinces respectent chacun de ses aspects. Par conséquent, même si le gouvernement de la Colombie-Britannique ne veut pas que le pipeline soit approuvé ou que le gouvernement de l'Alberta ne veut pas imposer une tarification de pollution par le carbone, ils doivent s'y conformer afin que la stratégie dans son ensemble soit efficace.
  - Êtes-vous d'accord avec ce point de vue?
    - Croyez-vous que l'approbation du projet TMX devrait dépendre de la tarification ou non de la pollution par le gouvernement de l'Alberta, ou estimez-vous qu'il s'agit de deux enjeux complètement distincts?
  - (POUR LES PARTICIPANTS OPPOSÉS AU PROJET TMX) Seriez-vous plus favorables au projet TMX si vous saviez que le gouvernement de l'Alberta allait continuer de tarifier la pollution afin de réduire les émissions, ou auriez-vous le même point de vue?

**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (10 minutes) POSER LES QUESTIONS DE CETTE SECTION À CALGARY**

- Que savez-vous au sujet du processus d'évaluation environnementale au Canada?
  - Avez-vous entendu parler de modifications aux règles ou au processus?
    - SI C'EST OUI : Qu'avez-vous entendu?

**ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN**

L'évaluation environnementale est le processus d'examen des répercussions environnementales de grands projets à l'issue duquel une décision est prise d'approuver les projets ou de les rejeter. Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il allait revoir les processus environnementaux et réglementaires pour répondre aux préoccupations concernant les réformes antérieures. Le gouvernement a mis en place des principes provisoires pour les examens des projets en janvier 2016 et a adopté une loi visant à imposer de nouvelles règles pour protéger l'environnement au Canada et assurer la prospérité de l'économie.

- Que pensez-vous du processus d'évaluation environnementale?
  - Croyez-vous qu'il soit nécessaire d'adopter de nouvelles règles?
  - Croyez-vous que les règles favorisent davantage l'économie, l'environnement, ou qu'elles parviennent à un juste équilibre entre les deux?
  - Que croyez-vous que les nouvelles règles signifieront pour les investissements commerciaux et le développement des pipelines?

### **ACIER (20 minutes) VERSION POUR ETOBICOKE/SCARBOROUGH, SAINT JOHN ET QUÉBEC**

- Vous avez peut-être remarqué que les négociations de l'ALENA ont beaucoup fait les manchettes l'an dernier et qu'un nouvel accord a été conclu à l'automne. J'aimerais savoir si vous avez entendu quelque chose depuis ce temps au sujet des relations entre le Canada et les États-Unis et ce que vous avez entendu, le cas échéant.
- En ce qui a trait aux relations entre le Canada et les États-Unis, quels sont les grands enjeux sur lesquels le gouvernement canadien devrait se concentrer au cours de la prochaine année?
  - Si le gouvernement canadien pouvait transmettre un seul message au gouvernement américain concernant une initiative qu'il devrait mettre sur pied ou sur laquelle il devrait travailler, qu'est-ce que cela devrait être?
- Qui a entendu parler des tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium du Canada? Qu'avez-vous entendu?

#### ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN

En mai 2018, les États-Unis ont annoncé que des tarifs douaniers de 25 % sur l'acier importé du Canada et de 10 % sur l'aluminium importé du Canada s'appliqueraient à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Par la suite, le Canada a annoncé des surtaxes ou des contre-mesures semblables, restrictives sur le plan commercial, visant les importations d'acier, d'aluminium et d'autres produits des États-Unis, qui représentent la valeur des exportations canadiennes en 2017 touchées par les mesures américaines.

- Que pensez-vous des tarifs douaniers des États-Unis sur l'acier et l'aluminium du Canada?
- Vous attendez-vous à ce que l'enjeu soit réglé au cours des prochains mois?
  - SI C'EST NON – Selon vous, combien de temps faudra-t-il pour que ce soit réglé?
- Que devrait faire le Canada?
  - PISTE : Abolir ses contre-mesures? Les conserver? Les renforcer? Autre chose?
- Le Canada n'a pas encore ratifié le nouvel accord commercial. Croyez-vous que le Canada devrait refuser de le ratifier jusqu'à ce que les États-Unis abolissent leurs tarifs douaniers, ou pensez-vous que cela créerait davantage de problèmes?

- Que penseriez-vous d'un compromis entre le Canada et les États-Unis qui, au lieu d'abolir complètement les tarifs douaniers, permettrait de les réduire ou de modifier les pratiques commerciales relatives à l'acier entre les deux pays pour apaiser certaines inquiétudes des États-Unis?
  - (Si les participants répondent que cela dépend de l'entente) : Disons que vous n'êtes pas un expert du commerce international, comment jugeriez-vous s'il s'agit d'une bonne entente ou non?
    - Parmi les groupes suivants, lequel aurait l'opinion la plus crédible à votre avis : les médias canadiens, les médias américains, les entreprises d'acier canadiennes, les syndicats représentant les travailleurs de l'acier et les travailleurs, les économistes, le gouvernement ou les représentants canadiens et le gouvernement ou les représentants américains?
- Comparativement à tous les autres enjeux auxquels sont confrontées les relations Canada—États-Unis, dans quelle mesure l'enjeu concernant les tarifs douaniers sur l'acier est-il important?

### **INFRASTRUCTURES LOCALES À QUÉBEC (15 minutes)    POSER LES QUESTIONS SEULEMENT À QUÉBEC**

- Quels projets d'infrastructures locales à Québec ont le plus besoin de financement? (les écrire sur le tableau blanc)

*Explorer les questions suivantes (qu'elles soient soulevées ou non)*

- Est-ce que quelqu'un a entendu quelque chose au sujet de la nécessité de repeindre le pont de Québec qui appartient au CN?
  - Qu'avez-vous entendu à ce sujet?
  - Est-ce une bonne idée? Est-ce nécessaire?
    - Le coût pour repeindre le pont est estimé à 400 millions de dollars. Est-ce que cela change votre perception de la nécessité de le repeindre?
    - Selon vous, qui devrait payer pour le repeindre?
  - Dans quelle mesure est-ce important? Pourquoi?
- Est-ce que quelqu'un a entendu parler de la construction d'un troisième pont à Québec?
  - Qu'avez-vous entendu à ce sujet?
  - Est-ce une bonne idée? Est-ce nécessaire?
    - Selon vous, qui devrait payer pour cela?
  - Dans quelle mesure est-ce important? Pourquoi?
- Est-ce que quelqu'un a entendu parler des plans relativement à un nouveau service de transport en commun à Québec?
  - Qu'avez-vous entendu à ce sujet?
  - Est-ce une bonne idée? Est-ce nécessaire?
    - Selon vous, qui devrait payer pour cela?

- Dans quelle mesure est-ce important? Pourquoi?
- De tous les projets d'infrastructure dont nous avons parlé (qu'ils aient été soulevés par le modérateur ou suggérés par les participants), lequel est, selon vous, le plus important pour la ville de Québec? Lequel aura le plus grand impact sur vous personnellement?

**PÊCHES (20 minutes) NE PAS POSER LES QUESTIONS DE CETTE SECTION À OTTAWA ET À CALGARY**

- Selon vous, que signifie un « accès prioritaire aux pêches » pour les Autochtones? Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit?

**ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN**

Les poissons sont une ressource sauvage; parfois il y en a beaucoup, d'autres fois, non. Un « accès prioritaire aux pêches » pour les Autochtones peut prendre plusieurs formes, selon les circonstances. Par exemple, « prioritaire » pourrait signifier que les communautés autochtones pêchent en premier sur leur territoire traditionnel jusqu'à ce qu'elles atteignent un certain quota, avant que les pêcheurs commerciaux et les autres ne puissent y avoir accès; ou qu'elles puissent pêcher le poisson selon leurs pratiques de pêche traditionnelles qui se distinguent de celles d'autres pêcheurs.

- Quelle est votre réaction?
- Selon vous, comment l'accès prioritaire aux pêches pourrait-il être profitable pour le Canada?
- Quelles préoccupations avez-vous, s'il y a lieu, au sujet de l'accès prioritaire aux pêches réservé aux communautés autochtones?

La Constitution reconnaît et confirme les droits ancestraux et les droits issus de traités des peuples autochtones. Pour les fins de cette conversation, nous les appellerons les droits des Autochtones. Certains Autochtones sont allés devant les tribunaux pour faire valoir ces droits. Au fil du temps, les tribunaux ont orienté le champ d'application des divers droits des Autochtones en matière de pêches, y compris, par exemple, le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles et, dans certains cas, pour vendre le poisson. Ces droits ne sont pas illimités; ils sont assujettis à des restrictions visant à servir des intérêts publics importants, comme la conservation de stocks de poisson et des mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de la population. Le gouvernement du Canada doit travailler avec les groupes autochtones pour s'assurer de minimiser les répercussions de telles restrictions sur les droits des Autochtones. Ainsi, la priorité des droits des Autochtones peut être conservée, tout en maintenant un équilibre raisonnable avec d'autres intérêts publics importants.

- Est-ce que ces renseignements supplémentaires changent votre perception d'un « accès prioritaire aux pêches » réservé aux Autochtones?
  - SI C'EST OUI : De quelle façon?

SI LES PARTICIPANTS ESTIMENT QU'ILS NE PEUVENT FOURNIR UNE OPINION SUR L'ACCÈS PRIORITAIRE :

- De quels autres renseignements auriez-vous besoin pour vous faire une opinion à ce sujet?
- Au Canada, les peuples autochtones pêchaient avant même que le pays n'existe, et ils pêchent encore. Comment réagissez-vous à l'idée que les communautés autochtones partagent avec le gouvernement le pouvoir décisionnel et la gestion des pêches dans leurs territoires traditionnels?

#### ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Cela peut vouloir dire partager la gestion des ressources naturelles et les avantages qui s'y rattachent, comme le poisson. En vertu de la *Loi sur les pêches*, le ministre des Pêches et des Océans possède seul le pouvoir de prendre des décisions concernant qui peut pêcher quel type de poissons et à quel endroit. En même temps, l'article 35 de la Constitution protège les droits des Autochtones de pêcher et impose certaines restrictions sur la capacité du ministre des Pêches et des Océans de réglementer ces droits. Pour favoriser la réconciliation, une communauté ou une organisation autochtone et le gouvernement fédéral partagent, dans certains secteurs, la gestion des pêches; on parle dans ce cas de cogestion.

- Maintenant que j'ai décrit la « cogestion », c'est-à-dire la gestion des pêches par les communautés autochtones et le gouvernement fédéral, comment pensez-vous que le partage de la gestion des pêches peut être profitable pour le Canada?
- Quelles préoccupations, s'il y a lieu, avez-vous concernant le partage de la gestion des pêches par les communautés autochtones et le gouvernement fédéral?
  - En ce qui a trait à ces préoccupations, quel conseil donneriez-vous au gouvernement fédéral à ce sujet?

SI LES PARTICIPANTS ESTIMENT QU'ILS NE PEUVENT FOURNIR UNE OPINION AU SUJET DE LA COGESTION :

- De quels autres renseignements auriez-vous besoin pour vous faire une opinion à ce sujet?

#### ***INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE POUR LE MODÉRATEUR, AU BESOIN :***

➤ L'article 35 de la *Loi constitutionnelle* protège les droits des Autochtones de pêcher et impose certaines restrictions sur la capacité du ministre des Pêches et des Océans de réglementer ces droits. Les tribunaux ont déterminé qu'un certain nombre de communautés autochtones avaient le droit de pêcher dans certaines eaux. La Constitution confère également au gouvernement fédéral le pouvoir de gérer les pêches dans les eaux côtières et les eaux intérieures. (Certaines provinces et certains territoires gèrent des aspects des pêches au nom du gouvernement fédéral par l'entremise de diverses ententes.)

**CEINTURES DE SÉCURITÉ DANS LES AUTOBUS SCOLAIRES (20 minutes) POSER LES QUESTIONS À CALGARY ET À PRINCE GEORGE**

- Avez-vous vu, entendu ou lu quelque chose au sujet des ceintures de sécurité dans les autobus scolaires? Qu'avez-vous entendu?
- Selon vous, à quel(s) ordre(s) de gouvernement incombe la réglementation concernant les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires?

#### ÉCLAIRCISSEMENTS, AU BESOIN

Récemment, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un groupe de travail pour examiner la possibilité d'ajouter des ceintures de sécurité aux autobus scolaires.

- Que pensez-vous de la possibilité de munir les autobus scolaires de ceintures de sécurité?
  - Croyez-vous qu'il est plus sécuritaire d'avoir des ceintures de sécurité dans les autobus scolaires ou croyez-vous que les autobus sont plus sécuritaires sans ceintures de sécurité?
  - Étant donné les autres coûts que doivent assumer les écoles, croyez-vous qu'il s'agit d'une bonne utilisation des fonds?

Disons qu'il est décidé d'ajouter des ceintures de sécurité aux autobus scolaires...

- Croyez-vous que le règlement concernant les ceintures de sécurité devrait s'appliquer à tous les autobus scolaires ou croyez-vous que cela dépend de l'utilisation de l'autobus scolaire? Par exemple, y a-t-il une différence, selon vous, entre un autobus scolaire qui est utilisé pour le trajet régulier, par exemple le transport des enfants à destination et en provenance de l'école, et un autobus scolaire qui est utilisé pour voyager d'une ville à une autre?
- Croyez-vous que le règlement sur les ceintures de sécurité devrait s'appliquer uniquement aux nouveaux autobus, ou croyez-vous que des ceintures devraient être ajoutées également aux autobus scolaires actuels?
  - Selon vous, quels sont les avantages d'ajouter des ceintures de sécurité uniquement aux nouveaux autobus?
  - Selon vous, quels sont les inconvénients d'ajouter des ceintures de sécurité uniquement aux nouveaux autobus?
  - À votre avis, quel serait l'écart de coûts entre l'ajout de ceintures de sécurité aux autobus actuels et l'ajout de ceintures de sécurité uniquement à de nouveaux autobus (p. ex., beaucoup plus cher? un peu plus cher?)?

#### **MESSAGES CONCERNANT LES VACCINS (30 minutes) NE PAS POSER LES QUESTIONS DE CETTE SECTION À CALGARY**

- Pensez-vous que les vaccins sont importants pour se protéger contre les maladies? Pourquoi/pourquoi pas?

#### DOCUMENT À DISTRIBUER

- Je vais vous remettre un document contenant six différents renseignements au sujet des vaccins. J'aimerais que vous surligniez en **vert** ce que vous trouvez rassurant, en **rouge** ce qui ne l'est pas et en **jaune** ce qui porte à confusion ou ce qui n'est pas clair. Si vous comprenez

un message mais que vous n'avez pas d'opinion ferme à son sujet, vous n'avez pas besoin de le surligner.

*TOUS LES ENDROITS À L'EXCEPTION DE SAINT JOHN ET PRINCE GEORGE*

J'aimerais maintenant obtenir vos commentaires concernant chacun de ces messages :

Autisme

- Le message a-t-il semé des doutes dans votre esprit concernant les vaccins et l'autisme?
- Ce message serait-il susceptible d'influencer votre décision de recourir ou non à la vaccination?

Ingrédients

- Ce message influencerait-il votre décision de recourir ou non à la vaccination?
- Ce message a-t-il permis de dissiper des inquiétudes au sujet des ingrédients utilisés pour la fabrication de vaccins?

Innocuité

- Ce message influencerait-il votre décision de recourir ou non à la vaccination?
- Ce message a-t-il aidé à expliquer comment agissent les vaccins dans le corps?

Réactions

- Ce message a-t-il permis de dissiper des inquiétudes au sujet des vaccins?
- Ce message vous a-t-il fourni de l'information claire sur les réactions possibles aux vaccins?

Communauté

- Le message vous a-t-il aidé à comprendre pourquoi vous faire vacciner aide les autres personnes qui ne peuvent être vaccinées?
- Ce message influencerait-il votre décision de recourir ou non à la vaccination?
- Avez-vous déjà entendu parler de l'immunité collective?

Manque de confiance

- Où iriez-vous pour obtenir de l'information au sujet des vaccins?
- Avez-vous l'impression que vous pouvez poser des questions à votre professionnel de la santé au sujet des vaccins?
- Selon vous, quel moyen serait efficace pour encourager les Canadiens à se faire vacciner?
  - Devrait-il y avoir, à votre avis, un certain incitatif pour encourager les gens à recourir à la vaccination?
  - Et qu'en est-il des gens qui ne se font pas vacciner... devraient-ils se voir imposer une certaine pénalité?

*SAINT JOHN ET PRINCE GEORGE*

SI LE TEMPS LE PERMET :

- Ces messages ont-ils permis de dissiper des inquiétudes au sujet des vaccins? Lesquels?
- Ces messages ont-ils fourni des renseignements clairs au sujet des vaccins? Lesquels?
- Ces messages influenceraient-ils votre décision de recourir ou non à la vaccination? Lesquels?
- Où iriez-vous pour obtenir de l'information au sujet des vaccins?

**Conclusion (5 minutes)**



## **MESSAGES CONCERNANT LES VACCINS**

### **Autisme**

- Les milieux médical et scientifique ont pris les inquiétudes des parents à cœur et ont mené plus de 50 études portant sur des centaines de milliers d'enfants depuis les années 1990. Ces vastes recherches ont montré qu'il n'existe aucun lien causal entre le trouble du spectre de l'autisme (TSA) et les vaccins ou leurs ingrédients.

### **Ingrédients**

- Les vaccins sont conçus pour offrir une protection maximale avec un minimum de risque. Ils contiennent la plus petite quantité possible de chaque ingrédient. Les vaccins et leurs ingrédients renforcent la réponse naturelle du système immunitaire. La plupart des ingrédients (y compris les sels d'aluminium et le formaldéhyde) se trouvent à l'état naturel dans l'environnement, y compris dans le lait maternel, en quantités beaucoup plus grandes que dans les vaccins.

### **Sécurité**

- Quand les enfants sont exposés à des virus sauvages ou à des bactéries, ceux-ci peuvent se multiplier rapidement dans leur corps et submerger le système immunitaire, ce qui peut laisser des effets permanentes. Les vaccins donnent une longueur d'avance à votre enfant en montrant à son système immunitaire comment combattre le virus ou la bactérie.

### **Réactions**

- Des réactions aux vaccins se produisent, mais elles sont pour la plupart légères et se caractérisent par une rougeur ou une sensibilité au point d'injection, une légère éruption cutanée ou une faible fièvre. Après que votre enfant a reçu un vaccin, votre fournisseur de soins de la santé vous demandera de rester à la clinique de 20 à 40 minutes pour surveiller en cas de réaction grave. Quatre doses sur un million provoquent des effets secondaires graves. En cas d'effet secondaires grave chez votre enfant, le fournisseur de soins de santé dispose d'outils et d'un plan pour intervenir immédiatement.

### **Collectivité**

- Nous avons tous la responsabilité de protéger les personnes les plus vulnérables dans notre collectivité contre les conséquences de ces maladies. Les Canadiens de plus de 65 ans, les bébés et les tout-petits, les femmes enceintes et les personnes ayant certains problèmes de santé, y compris celles qui suivent des traitements de chimiothérapie contre un cancer, courent un plus grand risque de contracter une maladie évitable par la vaccination ou de présenter des complications. Si elles contractent une grave maladie évitable par la vaccination, ces personnes s'exposent à de vrais risques : aggravation marquée de l'état de santé, décès ou, dans le cas des femmes enceintes, fausse couche ou mortinaissance.

### **Manque de confiance**

- Il est difficile de savoir à qui faire confiance, surtout quand il est question de la santé et de la sécurité de nos enfants. Pour décider si vous devez les faire vacciner ou non, faites appel à un fournisseur de soins de la santé ou au service de santé publique de votre région afin d'obtenir des réponses à vos questions. On trouve aussi plusieurs ressources en ligne à l'intention des parents qui préfèrent ne pas discuter de la vaccination avec leur fournisseur de soins de la santé. Mentionnons les sites de la [Société canadienne de pédiatrie](#) et de l'[Association canadienne de santé publique](#) ainsi que [CANimmunize](#).